



25 décembre 2008

Crise financière_UA_ 25 décembre 2008_Amaïzo

55 pages, 22472 mots et 148 890 signes avec les notes en bas de pages

LE VENDREDI DE L'UNION AFRICAINE

Crise financière globale actuelle, impact sur l'Afrique et solutions

Conférence du 12 décembre 2008, Adis Ababa, Ethiopie

CRISE FINANCIERE : ALTERNATIVES FINANCIERES AFRICAINES

© Dr. Yves Ekoué AMAÏZO

Directeur du groupe de réflexion, d'action, l'influence « Afrology »

Economiste, Expert en architecture financière

25 décembre 2008

Mots-clés :

Afrique - anticipation - capacités productives - création de richesse - crise financière et économique - crise systémique - économie réelle et virtuelle - finance islamique - fond monétaire africain - pacte africain glissant - résistance - variable d'ajustement - veille

Résumé :

Absente comme continent à Bretton Woods I, l'Afrique est en train d'être marginalisée de Bretton Woods II qui se propose de refonder le libéralisme économique. Le dogme néo-libéral fondé sur la non-intervention de l'Etat comme régulateur s'est effondré et un capitalisme d'Etat sélectif, reposant toujours sur l'impunité d'acteurs éthiques, a pris le relais. Ce nouveau modèle ne peut apporter de réponses effectives aux conséquences de la crise financière sur l'économie réelle en Afrique. En gestation, ce modèle ne doit pas contribuer à alimenter les inégalités générées par l'ancien système de néo-libre-échange où le continent africain n'est considéré et n'est accepté que comme une variable d'ajustement pour les pays industrialisés et influents.

Alors que le monde n'est pas véritablement en récession en 2008, la crise financière occasionnée par les économies à revenus élevés repose sur une économie virtuelle qui a surtout fonctionné hors régulation. Cette crise contribue au tassement de la demande mondiale, avec des pertes de recettes importantes pour l'Afrique, notamment l'Afrique subsaharienne. Le manque de respect des principes de précaution dans la régulation de l'architecture financière mondiale fondée sur un système économique libéral ouvert tend à valoriser la discipline monétaire de la finance islamique. Des stratégies africaines de post-développement passent par l'institutionnalisation de la veille, de l'anticipation et de la résistance aux crises exogènes et endogènes. Le projet politique africain sur l'économie doit être revisité pour y intégrer les capacités productives source de création de valeurs ajoutées et de richesses.

Les solutions pour l'Afrique passent par une meilleure maîtrise de l'interdépendance économique entre et à l'intérieur des régions africaines. La régulation et la discipline monétaire observée au sein de la finance islamique pourraient servir d'exemples à l'Afrique. Sans légitimité et démocratisation des politiques d'arbitrages économiques, une amélioration de la productivité et un environnement favorable à l'entrepreneuriat, le défi sera difficile à relever sans une priorité donnée à l'économie réelle et de proximité. Afin d'apporter des solutions pérennes à une crise financière, l'Afrique doit se doter d'un pacte africain de soutien au pouvoir d'achat et à la création de richesse. C'est dans le projet politique que devra s'inscrire le Fond monétaire africain, la Banque centrale africaine et la Banque africaine d'investissement avec leurs antennes décentralisées dans les régions africaines. C'est cet environnement qui offrira une meilleure cohérence dans l'accès au crédit et l'accompagnement des investissements de proximité.

Sommaire :

• Mots-clés	2
• Résumé	2
• Sommaire	3
• Abréviations et sigles	3
• Résumé analytique	4
• Introduction : Le monde n'est pas en récession en 2008	8
1. L'Afrique et la crise financière : pertes de recettes importantes	9
2. Origine et processus de démultiplication de la crise financière actuelle	11
3. L'exemple de la finance islamique : une incitation à la discipline monétaire	15
4. Impact de la crise financière sur les économies africaines : institutionaliser la veille, l'anticipation et la résistance	18
5. Stratégies de post-développement : priorité à l'économie réelle et de proximité	23
6. Des solutions pérennes à une crise systémique	26
7. Pacte africain de soutien au pouvoir d'achat et à la création de richesse	28
Conclusion : projet politique africain : vers des économies à revenus intermédiaires	33
Bibliographie	36
Liste des annexes	38

Abréviations et sigles

ANASE	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
BAI	Banque africaine d'investissement
BCA	Banque centrale africaine
FMA	Fond monétaire africain
M	Milliards
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
PED	Pays en développement
PI	Pays industrialisés
PPP	Parité du pouvoir d'achat
UA	Union africaine

Résumé analytique :

L'Afrique était absente en 1944 à la Conférence de Bretton Woods I qui portait sur l'organisation de l'architecture financière et économique internationale. Les pays africains étant des colonies à l'époque, leurs considérations économiques n'ont jamais été prises en compte. La place réservée à l'Afrique se résume toujours à celle d'un espace périphérique qui ne peut que servir de variable d'ajustement¹. La dite "*communauté internationale*" de l'époque n'avait jamais imaginé que les colonies pouvaient devenir des Etats indépendants au point de réclamer aujourd'hui d'être représentés dans la nouvelle architecture financière et économique mondiale en gestation. L'Afrique en tant que continent a été marginalisée de la première conférence qualifiée aujourd'hui de Bretton Woods I. La communauté internationale se propose de refonder le libéralisme économique autour d'un groupe de pays dit G 20 (voir annexe 10), lequel représente près de 85% du produit intérieur brut (PIB) mondial et 65% de la population mondiale. L'Afrique du sud y était représentée comme pays émergent.

Les dirigeants des pays riches cherchent à éponger partiellement les dettes du néo-libéralisme économique, à réorganiser la régulation financière sans les pauvres et à organiser la veille économique et financière en réformant sous leur contrôle les institutions financières issues de Bretton Woods I. Avec la crise financière, le dogme néo-libéral de la non-intervention de l'Etat comme régulateur s'est effondré et un capitalisme d'Etat sélectif, reposant toujours sur l'impunité des acteurs, a pris le relais. Ce "*capitalisme sans capital*" rémunère, par le jeu de l'économie virtuelle et immatérielle, les non-apporteurs de capitaux au détriment des véritables épargnants. L'Etat en tant qu'apporteur de capitaux en dernier ressort, dans ses interventions engage les contribuables pour solder les défaillances du marché. Ce dogme ne répond pas aux préoccupations de l'économie réelle, ni à celles des populations africaines.

Les solutions pour l'Afrique reposent sur les échanges intra-africains, une résistance accrue au choc des crises alimentaire et énergétique et une maîtrise des coûts de transaction. Aussi, la légitimité des politiques d'arbitrages économiques, une amélioration de la productivité, une priorité à la création de richesse fondée sur l'entrepreneuriat, le développement des capacités productives, un environnement des affaires propices et prévisibles et la protection de l'environnement s'imposent.

Le poids économique de l'Afrique s'améliore. Les pays riches, en décroissance continue avec un produit intérieur brut réel estimé en 2009 entre -0,5 % et -0,2 % pour 2009², sont en train d'entrer en récession continue. Les pays riches sont les premiers à subir une sévère contraction de leur économie réelle suite à la crise financière de l'économie virtuelle et immatérielle qu'ils ont eux-mêmes contribués à créer en étant permissifs sur l'importance accordée au développement d'une économie hors régulation.

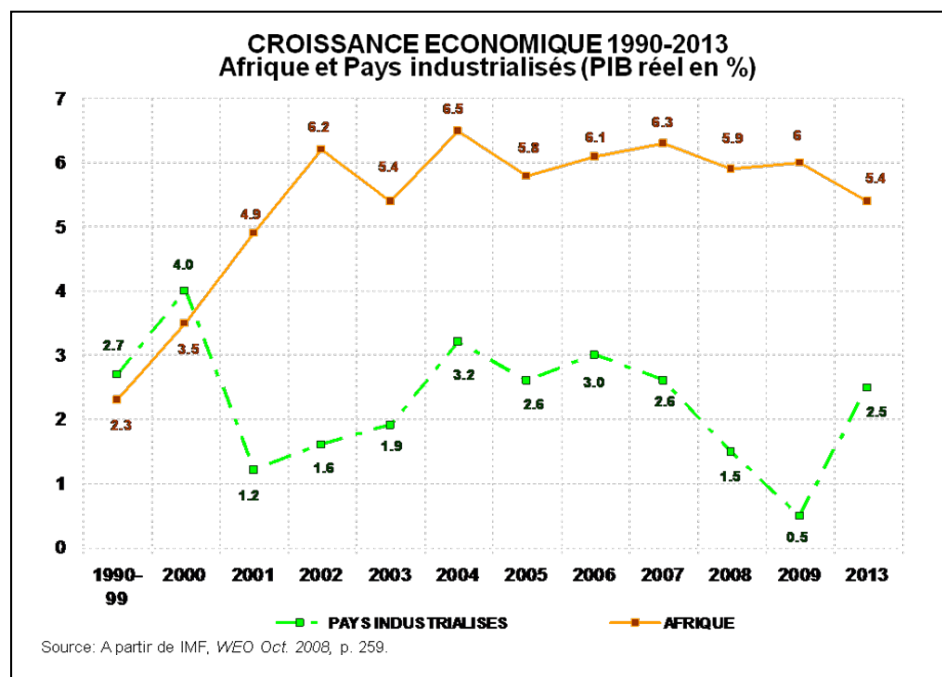
¹ Yves Ekoué Amaïzo, "Post-développement et interdépendence", in *Revue AGIR – Société de Stratégie*, no 35, septembre 2008, pp. 25-40.

² International Monetary Fund, *World Economic Outlook, November 2008*, p. 5.

Les banques islamiques ont mieux résisté du fait de l'interdiction de la prise d'intérêt et des placements judicieusement adossés en priorité à des actifs réels comme les matières premières, l'immobilier et les activités productives.

Des pays comme la Chine et l'Inde ont choisi de ne pas suivre les conseils des institutions issues de Bretton Woods I en trouvant des équilibres glissant entre une politique d'industrialisation et d'exportation, un recyclage dans l'investissement intérieur relayé par une augmentation du pouvoir d'achat, une économie de relance de la consommation et des accords bilatéraux dits "gagnant-gagnant" pour assurer leurs dépenses énergétiques. Pour limiter une nouvelle dépendance envers la nouvelle architecture financière en gestation qui ne considère pas les pays non-représentés en 1945, l'Asie a créé le fonds monétaire asiatique en 2007 et l'a doté de 80 milliards de \$ US pour assurer une solidarité financière et garantir une souveraineté monétaire qui permet de se passer partiellement du Fonds monétaire international. L'Amérique du Sud en parallèle crée sa Banque du Sud pour financer l'investissement dans l'infrastructure et s'affranchir du dollar par la convergence monétaire. Le Fond monétaire arabe rend des services importants aux économies membres de cette institution sur la base du partage des risques et de la solidarité.

Avec les réserves monétaires importantes de 20 pays africains, les dirigeants des Etats interdépendants d'Afrique peuvent créer le Fond monétaire africain (FMA) pour assurer leur souveraineté monétaire. Avec une croissance économique estimée entre 4 % et 5 % pour 2009³, l'Afrique, un des moteurs de la croissance mondiale (voir graphique), peut enfin oser écrire sa propre histoire monétaire si la volonté des dirigeants est effective.



³ Les estimations du FMI inscrits dans le graphe ont été remises à jour en tenant compte des conséquences de la crise financière sur l'économie réelle en Afrique. Le continent devrait perdre entre 1 et 2 points de croissance face à une contraction des demandes et la chute des prix des matières premières traditionnelles.

La crise financière s'inscrit dans une accumulation de crises précédentes (crises alimentaire, énergétique, démocratique) et ouvre le champ à une solution plus globale à une crise économique plus structurelle. La solution passe par la création de richesses supplémentaires. Le moyen le plus rapide pour avancer suppose qu'une véritable priorité soit donnée au développement des capacités productives, notamment en bénéficiant des nouvelles alliances avec l'Asie et l'Amérique latine.

En effet, le dogme néo-libéral de la non-intervention de l'Etat comme régulateur s'est effondré et un capitalisme d'Etat sélectif, reposant toujours sur l'impunité des acteurs, a pris le relais. Ce modèle ne peut répondre aux conséquences de la crise financière sur l'économie réelle en Afrique. Ce modèle en gestation ne doit pas contribuer à alimenter les inégalités générées par l'ancien système de néo-libre-échange où l'Afrique n'est considérée et n'est acceptée que comme une variable d'ajustement pour les pays industrialisés et influents.

Alors que le monde n'est pas véritablement en récession avec 3,9 % de croissance du Produit intérieur brut réel en 2008⁴, la crise financière occasionnée par les économies à revenus élevés contribue au tassement de la demande mondiale, avec des pertes de recettes importantes pour l'Afrique, notamment l'Afrique subsaharienne. Le manque de respect des principes de précaution dans la régulation de l'architecture financière mondiale, fondée sur un système économique libéral ouvert, tend à valoriser la discipline monétaire de la finance islamique. Les stratégies africaines de post-développement passent par l'institutionnalisation de la veille, de l'anticipation et de la résistance aux crises exogènes et endogènes. Le projet politique africain sur l'avenir de son économie doit être revisité.

Les solutions pour l'Afrique passent par une meilleure maîtrise de l'interdépendance économique entre et à l'intérieur des régions africaines. Sans légitimité des politiques d'arbitrages économiques, sans des choix clairs pour une amélioration de la productivité et un soutien aux initiatives en faveur de la création de richesse et du développement, et enfin sans un environnement favorable à l'entrepreneuriat et au développement des capacités productives, le défi sera difficile à relever. La priorité doit être donnée à l'économie réelle et de proximité. Pour ce faire, des institutions panafricaines décentralisées de veille économique pourraient voir le jour dans le cadre d'un Fond monétaire africain (FMA), une Banque centrale africaine (BCA) décentralisée et une Banque africaine d'investissement (BAI) afin d'assurer une meilleure cohérence dans l'accès au crédit et l'accompagnement des investissements en Afrique.

L'Afrique n'est ni coupable, ni responsable de cette crise. Elle ne peut accepter de voir ces surplus financiers servir en priorité à éponger les conséquences collatérales de la crise financière créée dans les Etats riches qui ont choisi et imposé la dérégulation et la gestion hors-bilans d'épargne fictive comme une source de financement de l'économie réelle. La complexité de la situation africaine oblige à la préparation, à la signature et à la mise en œuvre d'un Pacte contractuel.

Le Pacte africain glissant de soutien au pouvoir d'achat et de création de richesses devra comporter au moins les sept sous-pactes contractuels qui devront traiter et offrir des solutions interdépendantes. Il s'agit donc d'un :

⁴ IMF, *WEO*, Oct 2008, p. 259 et mise à jour de Novembre 2008, p 5.

1. sous-pacte africain de soutien au pouvoir d'achat et à la réduction de la dette intérieure ;
2. sous-pacte africain de prévention des crises et de création de la souveraineté monétaire africaine comprenant l'établissement accéléré des trois institutions africaines notamment le FMA, la BAI et la BCA avec en filigrane la convergence des monnaies africaines devant déboucher sur une monnaie commune d'abord au niveau sous-régional, puis une nouvelle intégration au niveau continental ;
3. sous-pacte africain de régulation des marchés en s'inspirant de la finance islamique ;
4. sous-pacte africain d'anticipation, de prévention et de couverture solidaire de risques systémiques ;
5. sous-pacte africain sur la refonte de l'architecture financière mondiale et les institutions associées ;
6. sous-pacte africain de réorientation des objectifs du Millénaire du Développement vers la création de richesses et de valeur ajoutée ;
7. sous-pacte africain d'organisation des transferts de la Diaspora africaine vers les capacités et les structures productives à valeur ajoutée.

Introduction : le monde n'est pas en récession en 2008

Lorsque l'on observe l'évolution du produit intérieur brut (PIB) réel mondial, il faut se rendre à l'évidence que la moyenne entre 1990 et 1997 était de 2,9 % et qu'en 2008, le PIB est estimé autour de 3,9 % avec un taux plancher de 2,2 % en 2001 et un taux plafond de 5,1 % en 2006. Toutefois, avec la crise financière, le Fonds monétaire international a révisé ses prévisions de croissance économique mondiale à la baisse passant de 5 % en 2007 à 3,75 % en 2008 et 2 % en 2009⁵.

Il n'y a donc pas de récession mondiale mais un ralentissement avec une croissance du PIB mondial estimée à 2,2 % en 2009 (FMIa, 2008). Pour la première fois, l'économie mondiale risque de progresser sans "*véritable apport*" des pays riches (G7) en 2009. Ce sont bien les économies émergentes et celles d'Afrique qui soutiennent la croissance mondiale. Depuis la récession économique de 1930, il y a eu deux chutes du PIB dans les pays industrialisés (PI) notamment en 1982 avec 0,9 % et en 1991 avec 1,5 %. Par contre, il faut noter que les écarts entre le PIB des PI et celui de l'Afrique s'est accru, passant de 0,4 % entre 1990-1999 à 4,4 % en 2009 (FMIa, 2008), un signe évident de réduction des écarts, ce qui ne signifie pas nécessairement un rattrapage (voir l'annexe 1).

Il importe de s'appuyer sur les données réelles et moins sur les données utilisant la parité du pouvoir d'achat (PPP) car l'argument de la meilleure comparabilité dans le cas des pays africains tend à faire croire à une croissance plus rapide et une situation meilleure que la réalité. Par ailleurs, les données exprimées en parité du pouvoir d'achat (PPP) permettent d'amplifier le niveau d'aide au développement, en stagnation-régression. Avec les nouvelles prévisions pour 2008 et 2009, il faut s'attendre à une récession dans les économies industrialisées, passant respectivement d'un PIB de 1,4 % à -0,3 % alors que l'Afrique subsaharienne devrait voir son PIB se tasser passant de 5,4 % à 5 % et l'Afrique de 5,2 % à 4,7 % (FMIC, 2008, p. 5). Il est plus que probable qu'en 2009, un net ralentissement de l'économie mondiale deviendra perceptible, avec une probabilité d'un PIB réel autour de 1 % pour les prévisions les plus pessimistes. La récession serait alors reportée sur 2010.

Face à une définition à géométrie variable de la récession selon le pays ou la région et l'état d'avancement des institutions de collecte des statistiques, il convient de considérer la récession dans le cas africain comme la pérennisation de la croissance économique négative à partir de quatre trimestres consécutifs de croissance négative du PIB ainsi que du PIB par habitant⁶. En réalité, un index comprenant des indices comme l'évolution du taux de chômage, du prix de l'énergie, de l'inflation (notamment des produits alimentaires), du loyer, des coûts de transaction notamment les transports, la communication et les douanes, du pouvoir d'achat et des salaires, des termes de l'échange (liste non exhaustive) serait plus approprié pour suivre et anticiper la récession en Afrique. Cette récession risque d'occasionner des pertes de recettes importantes que les dirigeants et l'Union africaine doivent anticiper en mettant en place un pacte de soutien au

⁵ IMF, *World Economic Outlook Update : Rapidly Weakening Prospects Call for New Policy Stimulus*, November 6, 2008, viewed 25 December 2008 on : <<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2008/update/03/index.htm>>

⁶ Les données trimestrielles sont souvent inexistantes ou peu fiables en Afrique. Pour des raisons pragmatiques, il est préférable de s'assurer des données annuelles (4 trimestres).

pouvoir d'achat et de création de richesses pour faire face à l'effondrement de la demande mondiale.

Ce pacte serait le pendant des plans de relance des pays de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) et devra reposer sur une renaissance de la solidarité africaine et une augmentation des dépenses publiques structurées autour d'arbitrages intelligents et efficaces. L'une des conséquences collatérales de cette crise financière au plan mondial est une perte de 20-25 millions d'emplois dans le monde d'ici 2010 dans le monde⁷ avec un nombre de chômeurs en augmentation estimé par le Bureau international du travail autour de 210 millions à la fin de 2009⁸.

1. L'Afrique et la crise financière : pertes de recettes importantes

C'est bien l'absence de capacité institutionnelle pour anticiper la crise financière et économique africaine qui pose problème aujourd'hui sur le continent. Au regard de la liquidité et du volume d'affaires des bourses africaines, les montants échangés sont faibles. Ce ne sont pas les 833 milliards de \$ US en 2007 de capitalisation boursière de l'Afrique subsaharienne qui peuvent influencer substantiellement le marché financier mondial, soit dix fois moins que l'Union européenne (8 639 M de \$ US) et plus de 23 fois moins que les Etats-Unis (19 425 M de \$ US) (World Bank, 2008, p. 282). La part de la seule Afrique du sud s'élève à 803 milliards de \$ US et cela peut expliquer l'invitation faite à l'Afrique du sud comme pays émergent de participer à la première conférence du G20. En parallèle, le ratio de couverture en 2007 qui exprime la valeur des actions échangées en pourcentage de la capitalisation boursière, n'est que de 30 % pour l'Afrique subsaharienne, bien en deçà de la seule Afrique du sud avec 52,5 % alors que l'Union européenne enregistre 139 % et les Etats-Unis 182,8 %⁹. Il faut donc en déduire que l'Afrique n'est que très faiblement active dans le monde de la finance.

En comparant la moyenne annuelle des montants échangés par jour en 2007, les échanges commerciaux ne totalisaient que 30 en milliards (M) de \$ US alors que la valeur des ces biens et services échangés qui correspond au PIB mondial est estimée à 100 M de \$US par jour. En termes de transaction journalière, le marché boursier, celui des changes et des produits dérivés est estimé à 5 600 M de \$ US en moyenne par jour. Il n'y a donc plus de doutes sur l'évidence de la spéculation. Sans régulation, les dérives de telles pratiques ne peuvent que nuire à long terme à l'économie réelle, d'autant plus que dans certains pays industrialisés, les pertes opérées sur ce marché de la spéculation sont déductibles des impôts et les paradis fiscaux permettent d'amplifier le phénomène en institutionnalisant l'évasion fiscale, le contournement des règles prudentielles nationales, ce qui favorise donc l'impunité à grande échelle. Ces faiblesses réglementaires ne peuvent plus être considérées comme de simples dysfonctionnements du système. Il y a bien mauvaise gouvernance¹⁰. Ainsi, des richesses fictives peuvent être générées sur des marchés

⁷ Déclarations d'Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, 22 décembre 2008

⁸ Bureau international du Travail et *Le Monde* 24 décembre 2008, p. 1 et 14.

⁹ World Bank, *World Development Indicators 2008*, p. 282.

¹⁰ Ce point a été confirmé par Klaus Schmidt-Hebbal, (économiste en chef de l'OCDE), "*La crise financière et l'économie*", in *L'Observateur de l'OCDE*, numéro 269, octobre 2008.

virtuels et devenir la source principale d'une crise financière. L'Afrique est d'autant moins directement concernée qu'elle n'évolue pas sur ce terrain, par manque d'infrastructure et de par sa tradition de liens directs avec l'économie réelle. En guise d'exemple, l'Afrique ne détient que très peu de bons du trésor américain, une forme de titrisation très prisée par les pays industrialisés et émergents.

Ainsi, c'est tout le problème de la responsabilité collective et le principe de précaution dans le domaine financier qui est posé. En réalité, l'Afrique n'est ni responsable de la crise financière actuelle, ni fautive. En fait, l'Afrique spéculé peu et n'a pas les moyens de vivre au-dessus de ses moyens par des facilitations de crédits. En cela, avec une croissance du PIB estimée entre 4,5 % et 5 % en 2009¹¹, le continent est donc capable de résister à la crise financière. Toutefois, il importe de s'organiser au plan stratégique en mettant l'accent sur les fondamentaux de la dynamique d'une économie en développement en :

- accélérant ses échanges intrarégionaux ;
- retrouvant une discipline monétaire,
- justifiant les arbitrages budgétaires fondés sur une augmentation des dépenses publiques au service du soutien à la croissance partagée, et
- reconstruisant une subsidiarité et une solidarité régionales et continentales dans les faits.

Au cours de la période 2006-2009, l'Afrique a bénéficié de conditions favorables mondiales dans la distribution sectorielle avec des croissances exceptionnelles annuelles de 17,2 % pour les hydrocarbures, 10,5 % pour les matières premières hors hydrocarbures et de 6,6 % pour les biens manufacturés. Les perspectives pour la période de 2010-2013 sont plus sombres avec un retour brutal à une situation en deçà de la situation qui prévalait entre 1990-1997. En effet, les croissances annuelles pour la période 2010-2013 sont estimées à 0,6 % pour les hydrocarbures, -2,6 % pour les matières premières hors hydrocarbures et de 1,5 % pour les biens manufacturés. Le risque de fléchissement des prix mondiaux et de la demande mondiale en 2009 ne peut qu'avoir des effets négatifs sur les recettes futures africaines. Il faut noter la faible volatilité des biens manufacturés, biens justement non produits par l'Afrique qui oublie de mettre l'accent sur les capacités productives et la transformation de ses produits pour les marchés locaux et régionaux.

L'Afrique risque de subir des pertes de recettes importantes en 2009. En effet, entre 2000 et 2009, la volatilité de la croissance des prix ne permet pas de fonder l'avenir du continent uniquement sur la structuration actuelle des échanges. Ainsi, le taux de croissance des produits hydrocarbures qui a atteint 57 % en 2000, 50,8 % en 2008 risque de s'effondrer à -6,3 % en 2009 suite à la prévisible forte contraction de la demande internationale pour les produits africains. Le taux de croissance des produits alimentaires sont passés respectivement pour les mêmes périodes de 2,5 % à 29,8 % avec une estimation en 2009 à -5,8 %. Enfin, les matières premières non transformées suivent la même courbe descendante, passant de 5,5 % en 2000 à 3,6 % en 2008 et devraient chuter autour de -2,7 % en 2009¹². En référence aux précédentes crises alimentaire et

¹¹ Avec la chute prévisible de la demande globale, il faut s'attendre à une croissance africaine autour de 3,5 % en 2009.

¹² IMF, *World Economic Outlook 2008*, p. 274.

énergétique en Afrique, de nombreux gouvernements ont dû intervenir pour éviter des émeutes de la faim et une crise sociale et ont donc octroyé des subventions, faisant perdre entre 0,2 % et 0,6 % de croissance tout en augmentant le déficit budgétaire de ces pays. Ainsi, il suffit alors de suivre de près le solde extérieur courant des pays africains entre 2008 et 2009 (dons compris) pour témoigner de la robustesse ou de la fragilité des économies africaines.

C'est ainsi que l'on peut affirmer que la crise financière aura un impact limité sur les économies à forte intensité de ressources pétrolières ou non pétrolières alors que l'impact sera considérable sur les économies africaines à faible intensité de ressources. Par conséquent, la crise frappe selon la structure de l'économie (voir annexe 2) et selon les régions africaines (voir annexe 3). Par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, les pays et les régions qui ne peuvent soutenir une capacité de création de richesse sont aussi ceux qui vont subir de manière plus étendue sur leurs économies et leurs populations, les conséquences de la crise financière générée par les pays riches qui ont dérégulé les règles prudentielles de base tant dans le domaine du crédit hypothécaire que dans les relations de confiance et de prêts interbancaires entre les institutions financières.

2. Origine et processus de démultiplication de la crise financière actuelle

Les pays industrialisés, au nom d'une certaine communauté internationale, sont actuellement en train d'organiser une refondation du libéralisme économique en tentant de réformer les règles établies en 1944 à Bretton Woods par près de 730 délégués de 44 représentants des Etats dits "*alliés*", essentiellement des ministres des finances et un observateur soviétique. Après la seconde guerre mondiale, il s'agissait de concocter un plan qui était censé aider à la reconstruction des Etats d'Europe et d'Asie. C'est donc entre le 1^{er} et le 23 juillet 1944 que la Conférence des Nations Unies portant sur l'architecture monétaire et financière du monde, plus connue sous la "*Conférence de Bretton Woods*", a conduit à la création du Fond monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD, l'une des antennes du groupe de la Banque mondiale). La création d'une institution chargée de réguler le commerce international n'a pas trouvé de consensus et a dû passer par les cycles de négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce¹³ qui ont abouti à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1965.

L'accord de Bretton Woods fut signé par 38 pays et rentra en application le 27 décembre 1945. Le système monétaire mondial reposait sur un système de changes fixes par rapport au dollar américain avec un rattachement nominal à l'or avec un FMI comme un fonds de dépôts des Etats membres en fonction de la puissance militaire et économique et une institution de financement de la reconstruction, la BIRD.

¹³ L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (General Agreement on Tariffs and Trade, GATT) fut signé par seulement 23 pays le 30 octobre 1947 et entra en vigueur en 1948. Il fut question d'harmoniser les politiques douanières, favoriser le libre-échange au plan global et favoriser l'avantage comparatif des pays. En contrepartie, les consommateurs devraient voir les prix baisser puisque les contraintes sur les capacités productives seraient réduites au minimum.

Lors de ce Bretton Woods I, la plupart des pays africains étaient des colonies. Les considérations des pays africains n'ont donc jamais été prises en compte du fait de leur non-représentativité. La dite "*communauté internationale*" de l'époque n'avait jamais imaginé que les colonies pouvaient devenir des Etats indépendants au plan juridique, puis progressivement au niveau économique. C'est cette évolution qui doit conduire l'Afrique à réclamer aujourd'hui une prise en compte sérieuse dans la nouvelle architecture financière et économique mondiale. La place réservée à l'Afrique se résume à celle d'un espace périphérique qui ne pouvait que servir de variable d'ajustement¹⁴.

Du reste, si les négociations sur la nouvelle régulation mondiale d'aujourd'hui, tant sur le plan monétaire, financier que commercial, s'opèrent dans les mêmes conditions qu'en 1945, alors l'Afrique devra penser à organiser sa souveraineté monétaire. Elle doit reconsidérer son mode collectif de gouvernance économique et financière afin d'organiser sa capacité de résistance et sa robustesse économique pour prévenir les mises en otages économiques et financières intempestives liées à des crises systémiques, qu'il s'agisse de la crise alimentaire, la crise énergétique ou les conséquences de l'actuelle crise financière.

Avec le Plan Marshall américain qui brillait par ses choix sélectifs, il n'était pas question de reconstruire l'Afrique bien que de nombreux Africains avaient versé leur sang pour le combat de la liberté dans et pour les pays occidentaux de l'Alliance. La plupart des pays riches n'ont pas honoré leurs engagements et n'ont pas respecté les 0,7 % de PIB devant être alloués à l'aide au développement. Ils n'ont pas soutenu la plupart des politiques économiques légitimes des premières démocraties de l'après-indépendance en Afrique. Au contraire, les pays riches se sont habitués à intervenir de manière intempestive dans la gestion des pays africains pour transformer l'Afrique en un marché "*vache à lait*" pour certaines de leurs entreprises parfois bien peu compétitives sans que cela favorise la création de richesse et de productivité supplémentaire sur le continent. Face à ce constat unanime du côté africain, les pays industrialisés ne peuvent plus opposer un refus à l'Afrique lorsqu'elle négocie les contrats de partenariat et de coopération stratégiques entre ses propres régions ou avec d'autres régions du monde. Ces négociations ne peuvent plus se tenir dans le cadre de rapports de condescendance, de dépendance ou sous les fourches caudines d'institutions qui font usage de capacités de nuisance subtiles liées à la suprématie militaire, économique, et ou celle liée à l'excès en termes de productivité. Ce sont, entre autres, ces nouveaux rapports d'inégalités qu'amplifie la globalisation de l'économie qui tendent à bloquer les initiatives audacieuses au service des populations en Afrique. Les déresponsabilisations collectives ou les erreurs flagrantes d'arbitrages économiques sur le continent sont parties prenantes dans la difficile organisation de la robustesse économique de l'Afrique. En effet, face à toutes crises, il s'agit bel et bien d'être en mesure d'amortir le choc, de résister et de relancer le processus de création de richesse. La fatalité, les boucs émissaires étrangers ne peuvent plus servir de justification à un manque chronique de volonté collective et d'un manque de suivi dans les décisions prises en Afrique.

Au demeurant, la crise du néo-capitalisme a conduit des sociétés entières à croire à :

- l'accès illimité et la facilité au crédit avec une surprime au crédit hypothécaire ;

¹⁴ Yves Ekoué Amaïzo, "Post-développement et interdépendance", in *Revue AGIR – Société de Stratégie*, no 35, septembre 2008, pp. 25-40.

- la valorisation à l'infini de la valeur de l'immobilier ;
- la possibilité de vivre indéfiniment à crédit et au-dessus de ses moyens.

Les institutions jouant le rôle d'intermédiation financière ont abusé de la confiance des populations en offrant des crédits en dehors des limites fixées par les critères de remboursement acceptables. Ils ont ainsi enfreint les règles élémentaires prudentielles dans le secteur de la banque. Les opérateurs de ces institutions financières ont été encouragés par un laxisme ambiant et une impunité quasi-institutionnalisée fondée sur la déresponsabilisation des brookers financiers et du transfert de la charge du remboursement, soit sur l'emprunteur ou sur les banques officiant comme des payeurs en dernier ressort.

En parallèle, la circulation de créances douteuses et irrécouvrables hors bilan des banques s'est conjuguée à la crise du crédit hypothécaire. Cela a posé au grand jour le problème de la liquidité et de la solvabilité des nombreuses institutions interdépendantes comme les banques, les assurances, les fonds de garanties et les fonds de pensions... C'est cette prolifération anarchique et impromptue de ces opérations liée à un retour de conjoncture sur l'immobilier qui a conduit à une crise de confiance sans précédent aux Etats-Unis. Cette crise s'est révélée à partir de 2007 sans que les autorités monétaires de régulation n'aient pris de mesures de contrôle, encore moins d'avertissement. Sa propagation en Europe a été vertigineuse au point de faire d'un pays comme l'Islande, le premier pays riche défaillant et officiellement en banqueroute alors que les dirigeants de ce pays croyaient aux vertus de l'ajustement "*automatique*" des marchés. En l'absence d'un fond monétaire européen et une participation à l'Eurozone, c'est la Russie qui est venue au secours de ce pays en agissant comme un prêteur en dernier ressort avec des conditionnalités non divulguées.

La crise financière actuelle trouve donc ses racines dans le dogme selon lequel les marchés financiers s'ajustent d'eux-mêmes. En conséquence, les autorités américaines ont laissé choir la banque d'investissement Lehman Brothers¹⁵, créant une crise de confiance interbancaire, que seule une intervention massive, rapide et conjuguée des Etats et des banques centrales a pu enrayer. C'est apparemment le Premier Ministre britannique, Gordon Brown, qui le premier a trouvé la solution efficace pour stopper la panique bancaire au sein des pays industrialisés. Il a proposé et mis en œuvre l'interventionnisme de l'Etat pour stopper l'effondrement du système bancaire ainsi qu'une coordination macroéconomique globale¹⁶. C'est pourtant au nom du non-interventionnisme de l'Etat que les tenants du Consensus de Washington ont conduit les pays africains à renoncer à intervenir massivement dans l'infrastructure, la santé, l'éducation et le

¹⁵Kevin Coy, "Lehman Brother Collapse; How it appended", *Kevin Coy Blogs*, on 6 October 2008, viewed 2 December 2008 on <<http://www.kevincoy.com/blog/lehman-brothers-collapse-how-it-happened.html>>.

¹⁶ Peut-être qu'il faut y voir un clin d'oeil à l'économiste britannique John Maynard Keynes, décédé en avril 1946 suite certainement à la surcharge de travail et les rejets de ses options par la Conférence de Bretton Woods de 1944. En publiant en 1919 son livre "*Les conséquences économiques de la paix*", vendu à plus de 200 000 exemplaires, la réputation de Keynes n'a fait que grandir, non sans des vives critiques venant des politiciens américains. Déjà dans ce livre, il avait prédit la fin du capitalisme du laissez-faire. Quatre fonctions principales seront proposées pour que l'intervention de l'Etat dans un espace libéral facilite ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui une régulation : 1. Le "*contrôle délibéré de la monnaie et du crédit*", 2. La "*collecte de données relatives à l'état des affaires et leur diffusion à grande échelle*", 3. Un "*rôle dans la détermination du niveau de l'épargne et de l'investissement*" et 4. Une "*politique réfléchie touchant la taille de la population*".

développement des capacités productives, source de création de richesses durables et reproductibles.

Avec une régulation monétaire permissive aux Etats-Unis où des produits dérivés basés sur des créances irrécouvrables n'ont pas été provisionnés mais ont été remis en circulation dans une économie virtuelle et immatérielle, la crise s'est déclinée en crise de liquidité et en crise de solvabilité à court comme à long terme. Cette crise, créée par le manque de rigueur des institutions de régulation et de payeur en dernier ressort, est en train de conduire à une contraction mondiale de l'économie dans les pays africains et émergents et à une récession rampante ou accélérée dans les pays industrialisés. Malgré les efforts gargantuesques des Etats industrialisés et des banques centrales occidentales pour circonscrire la crise de liquidité en injectant des sommes considérables et en se portant garants de créances irrécouvrables, le dogme néolibéral de la non-intervention de l'Etat comme régulateur est tombé. La crise de liquidité a été stoppée grâce à un retour exceptionnel et imprévu du capitalisme d'Etat, une nationalisation et un renflouement d'intermédiaires financiers, dont les dirigeants, pour la plupart, auraient pu s'inscrire au registre de l'impunité pour crime économique. Cette intervention massive des Etats industrialisés va venir limiter leur capacité d'intervention sur la plupart des champs d'opérations dont la prise en charge partielle et indirecte des budgets de certains Etats pauvres d'Afrique. Cette crise risque de servir de levier pour que l'Afrique approfondisse et accélère son intégration régionale en octroyant effectivement le transfert des pouvoirs vers le supranational, la fameuse subsidiarité avec laquelle la plupart des pays africains s'évertuent à jouer à cache-cache. Cela a pour conséquence de fragiliser le rôle des institutions régionales et particulièrement l'Union africaine au plan continental comme international. Cette crise financière ne manquera pas de toucher l'économie réelle de manière décalée ralentissant ainsi la croissance soutenue de l'Afrique depuis une décennie (voir annexe 1).

Ainsi, ce n'est pas tant l'économie virtuelle ou immatérielle qui est à blâmer mais bien le principe de la désintermédiation et de la déréglementation des marchés assorti d'une régulation passive. Ainsi, certains marchés fonctionnaient en fait sans lois notamment les produits dérivés grâce à un décloisonnement des marchés financiers qui permettaient des rendements très élevés et proportionnels aux risques élevés pris. Aux Etats-Unis, la conjugaison de ce phénomène de titrisation avec le laxisme des autorités monétaires a facilité le développement des prêts hypothécaires à risques et a conduit rapidement à la mixité de produits financier toxiques, sans contreparties avec l'économie réelle avec des produits sains. Il y a donc eu un "*laisser-faire*" coupable¹⁷ des autorités monétaires qui ont autorisé la création de richesses (spéculation) avec des produits toxiques sans contreparties de création de richesses équivalentes.

Avec l'interdépendance des marchés au gré des mouvements spéculatifs au plan mondial, les institutions de notation (rating) se sont éloignées des principes de précaution d'usage et ont annoncé des notations qui ne correspondaient pas à la réalité de la solvabilité et de la liquidité des opérateurs économiques. Si certains, bien informés, en ont profité pour amasser d'importantes richesses en un temps record, ceux qui dans l'économie réelle pensaient faire fructifier leur épargne se sont retrouvés avec un portefeuille de titres irrécouvrables que les

¹⁷ Yves Ekoué Amaïzo (sous la direction de), *La neutralité coupable. L'autocensure des Africains, un frein aux alternatives ?* Avec une préface de Abel Goumba et une postface de T. Godwin Tété-Adjalogo, collection "interdépendance africaine", éditions Menaibuc, Paris, France, 2008.

institutions bancaires ont refusé d'échanger entre elles. La crise de confiance installée, l'éclatement de la crise financière ne pouvait que s'amorcer dans des termes aussi importants que rapides du fait de la panique qui a gagné le marché. Alors que les opérateurs économiques étaient de plus en plus nombreux à demander la contrepartie immédiate de la valeur des titres, les banques se sont retrouvées dans une situation d'assèchement des liquidités et de manque de trésorerie. Mais plus grave, certaines institutions ont opté d'échanger des produits toxiques dans le cadre d'opérations de prêts interbancaires et cela a été stoppé net par les banques les mieux avisées et outillées. Cette crise de confiance interbancaire a alors amplifié la crise financière.

Très rapidement la crise de liquidité s'est transformée en une crise de solvabilité pour certaines institutions financières qui ne pouvaient ni emprunter sur le marché, ni échanger une grande partie de leurs titres constitués de produits financiers toxiques. Cette double crise de liquidité et de solvabilité n'a pas vraiment bien été diagnostiquée par les autorités monétaires américaines. Ces dernières ont cru au départ au dogme du "*laisser-faire*" et à la non-intervention et ont préféré croire qu'il ne s'agissait que d'une insuffisance de liquidités, d'où les premiers plans de sauvetage complètement focalisés sur des montants importants pour injecter de la liquidité dans l'économie pour "*solder*" les créances toxiques, irrécouvrables et douteuses. Mais il s'agissait bien d'une intervention de l'Etat à géométrie variable puisque certaines institutions n'ont pas pu être sauvées. En réalité, les pays qui disposaient de ressources importantes ont été appelés au secours comme la Chine et les pays du Golfe et ce fut, en définitive, ces pays qui décidaient en dernier ressort si telle ou telle institution devait faire l'objet d'un sauvetage. En fonction du niveau de titres toxiques en portefeuille, les institutions bénéficiaient ou pas, partiellement ou pas, d'assistances. Mais les conséquences sur l'économie réelle américaine et européenne sont aujourd'hui palpables avec les faillites et les restructurations en séries quelques mois à peine après le pic de la crise financière.

Il a fallu se rendre à l'évidence que la plupart des institutions n'ont pas encore annoncé la réalité des pertes réellement subies pour limiter et diluer la crise de confiance sur les marchés. Pour l'Afrique, cette crise sera donc durable et le véritable plan de sauvetage passe par la création ou la relance de capacités productives et une logique de création de richesse additionnelle au niveau de l'économie réelle. Par conséquent, la logique spéculative et l'impunité ne peuvent même plus être banalisées au point d'être considérées comme des solutions temporaires. Alors la récession doublée par un déficit budgétaire massif pour lancer une sorte de plan Marshall actualisé dans l'économie réelle semble être la direction prise par la nouvelle Administration américaine sous la direction de Barack Obama. Les marges de manœuvres restent infimes, ce qui retardera d'autant la sortie de crise autour de 2011. Mais il semble la moralisation des principes bancaires et financiers a contribué à faire, entre autres, de la finance islamique, un secteur plutôt profitable et avec moins de turbulences financières et de crises financières.

3. L'exemple de la finance islamique : une incitation à la discipline monétaire

Très méconnue, la finance islamique fait partie des systèmes financiers qui sont restés performants, sains en termes de composition de produits. Avec 51 pays directement impliqués dans cette approche, la progression a été régulièrement de 10 % à 15 % depuis la dernière

décennie et plus particulièrement pendant la crise. La finance islamique serait-elle immune des crises financières liées à des dérégulations qui font entrer des produits toxiques dans les produits échangés ? Certainement. Mais au plan stratégique, les approches adoptées ont démontré que la finance islamique est robuste et développe en son sein une forme de résilience qu'il convient d'intégrer dans les principes africains en général.

Le principe fondateur de la finance islamique repose sur le partage des risques et l'obligation pour les produits financiers d'être adossés à l'économie réelle. Reposant sur la Charia, six principes limitent le champ d'application de cette forme de finance :

- L'interdiction de pratiquer des intérêts bancaires notamment l'interdiction de la pratique des taux d'intérêts variables ;
- L'interdiction de spéculer ;
- L'interdiction d'investir dans les produits interdits (jeux, porc, alcool, tabac, prostitution, drogues, etc. (en référence à la Charia) ;
- L'obligation de partager les pertes et les profits ;
- L'obligation d'avoir un actif sur lequel repose le produit financier ;
- L'interdiction de récupérer l'argent (le prêt) au détriment du débiteur ;

Quatre principaux produits financiers permettent d'organiser l'épargne au service de l'investissement. Il convient de citer :

- Moudharaba : il s'agit d'un financement des investissements avec partage des bénéfices (pourcentage selon un contrat) avec une prise en charge de la perte par la banque ;
- Mousharaka : ce produit permet le financement des investissements et la prise de participation avec partage des pertes et profits à hauteur de l'actionnariat ;
- Mourabaha : la banque octroie un financement mais fonctionne comme un intermédiaire et construit sa marge bénéficiaire à partir de frais pris sur les marchandises ou des titres de propriété ;
- Ijara : Une variante qui ressemble plus à une forme de leasing d'un bien mobilier ou immobilier avec option d'achat. La propriété demeure celle de la banque alors que le client jouit de l'usufruit ;

La finance islamique fait aussi usage de *Sukuk*, un produit proche des obligations et géré par des structures comparables à des banques d'investissement qui recourent au refinancement sur le marché interbancaire ou par émission d'obligation islamique.

Il importe de citer quatre autres principes qui, s'ils avaient été appliqués aux Etats-Unis, auraient certainement évité la crise financière. Il s'agit entre autres de :

- l'interdiction de pratiquer des taux variables ; en cas de défaut de paiement, la banque islamique n'applique pas de pénalités de retard ou d'expropriation ;

- l'interdiction d'échanges de dettes entre les établissements financiers (y compris en cas de défaillance), ce qui bloque complètement les échanges de dettes surtout si les produits virtuels sont considérés comme toxiques et irrécouvrables ;
- l'interdiction de vente à découvert (notamment les fameux "*short-selling*", il s'agit de la vente d'un produit non possédé pour profiter d'une marge notamment lors de la chute du titre ; c'est cette forme de spéculation qui a contribué à accélérer le krach financier et boursier).

En fait, ces principes modifient en profondeur le comportement des institutions financières et mettent indirectement en cause partiellement le dogme néolibéral en finance. En effet, trois types de comportement méritent d'être cités et ne pouvaient pas avoir lieu aux Etats-Unis à savoir:

- une banque islamique aurait différé le remboursement des propriétaires non solvables du fait des prêts hypothécaires à risques pour donner du temps au client défaillant de remplir ses engagements. Ce délai de grâce existe pourtant mais n'a pas été mis en œuvre alors que c'est ce principe qui permet aujourd'hui de sauver certaines banques ou industries aux Etats-Unis ;
- une banque islamique aurait proposé d'annuler l'emprunt défaillant en cas de remboursement impossible puisque le risque et la propriété était et reste celle de la banque ;
- le marché islamique a réussi à empêcher plus de 660 milliards de produits dérivés et de d'échanges de dettes irrécouvrables de pénétrer leur marché. De grandes personnalités comme Warren Buffet¹⁸ parlaient "*d'armes financières de destruction massives*" et George Soros¹⁹ de "*Bombe à hydrogène*" pour désigner les produits dérivés.

Ainsi, si la finance islamique et les 51 pays ont plutôt bien résisté à la crise financière, c'est bien grâce à l'interdiction des prêts hypothécaires à risque ou "*subprimes*" et de la tritisation des dettes les moins solvables. Les pays africains devraient peut-être considérer que les principes de la finance islamique peuvent servir de règles prudentielles tant au niveau continental qu'au niveau régional et national. Si après les attentats du 11 septembre 2008 aux Etats-Unis, le marché islamique de près de 2 700 milliards de \$ US s'est concentré surtout au Moyen-Orient et en Asie musulmane, il faut noter que les 4 % enregistrés en Europe sont en forte augmentation.

En réalité, le véritable défi consiste à faire évoluer le marché des obligations islamiques (*sukuks*) qui reposent pour l'instant principalement sur des produits financiers dont la volatilité est prévisible, la spéculation inexistante, une réelle volonté de partage des risques et l'obligation d'identifier un actif sous-jacent. Aussi, avec de tels principes, la perte de confiance sur le marché interbancaire islamique est quasi-inexistante car la finance islamique doit être liée à l'économie réelle. Des tentatives sont en cours pour créer des nouveaux produits de financement comme le capital-investissement, le financement concessionnel de long-terme notamment des

¹⁸ Il s'agit de l'homme le plus riche du monde en 2008 d'après la Revue Forbes avec une richesse estimée autour de 62 milliards de \$ US.

¹⁹ Il est, entre autres, le Président Directeur Général de Soros Fund Management, de la société LLC et le fondateur de l'Institut "Open Society".

investissements de l'infrastructure ou de l'immobilier tout en ne sortant pas des limites imposées par la Charia²⁰.

Une limite importante au développement des produits financiers de la finance islamique est liée à une forme de non-transparence que reflète le nombre limité d'établissements financiers qui bénéficient d'une notation (rating) de niveau international. La crédibilité des organisations de notations étant en chute libre depuis la crise financière, on peut se demander si la méfiance à l'égard de ces institutions n'était pas justifiée. Mais de manière générale, la finance islamique se caractérise par des projets et des engagements moins risqués²¹. Le principe reste simple : *"l'argent doit circuler sans être source d'argent, il doit être productif... et ne pas s'utiliser comme spéculation"*²². Ce genre d'approche ne peut que plaire à tous ceux qui estiment que les besoins de financement des petites et moyennes entreprises notamment en Afrique pourraient tirer un grand parti de la finance islamique.

Il reste que ce genre de financement ne devra pas se limiter à la communauté musulmane. Le partenariat entre musulman et non-musulman devrait rapidement faire l'objet de réglementation afin de soutenir l'interdépendance africaine et de contribuer à l'avancement de l'Afrique en misant sur le pragmatisme. Il conviendra de privilégier l'intérêt des populations et non ceux des intermédiaires financiers. Ainsi la fameuse chanson congolaise de Pamelou Mounk'a *"l'argent appelle l'argent"* pourrait passer aux oubliettes et devenir dans un élan de solidarité entre les Arabes et les Africains, *l'argent diffuse l'argent*. Il s'agira là d'une forme nouvelle de capitalisme social avec une meilleure participation des *"pauvres"* au capital et un meilleur partage des risques entre les institutions financières et leurs clients. Cela suppose une volonté réelle d'innovation qui reste bien parcellaire en Afrique. Au plan des gouvernements, la finance islamique peu touchée par la crise financière, pourrait devenir une forme privilégiée de soutien sans inflation et sans chômage massif des déficits budgétaires en Afrique. En attendant l'institutionnalisation de la solidarité africaine au travers du fonds monétaire africain, les obligations islamiques pourraient servir de solutions transitoires et prévisibles.

4. Impact de la crise financière sur les économies africaines : institutionnaliser la résistance, la veille et l'anticipation

Il y a en fait au moins deux crises interdépendantes : la crise financière et la crise économique. La crise financière s'inscrit dans une accumulation de crises précédentes (crises alimentaire, énergétique, démocratique) et ouvre le champ à une solution plus globale à une crise économique plus structurelle. La solution passe par la création de richesses supplémentaires. Le moyen le plus rapide pour avancer suppose qu'une véritable priorité soit donnée au développement des capacités productives, notamment en bénéficiant des nouvelles alliances avec l'Asie et l'Amérique latine. C'est en fait une réponse à un savant dosage des crises précédentes

²⁰ Islamic Finance Outlook, 2008

²¹ Fouad Nadim Matraji, Directeur général d'Arab Finance House, voir François Misser et Hacène Benmansour, "Finance islamique 2008 : gestion des risques", in *Risques internationaux*, numéro 109, 15 novembre 2009, pp. 26-31.

²² Mustapha Chérif, in *L'Expression* du 18 septembre 2008.

accumulées qu'a subi l'Afrique. Aussi, il faut éviter d'apporter des réponses partielles, partiales et de court-terme à cette crise financière systémique car toutes réponses prises dans l'urgence et la précipitation pour accentuer le déficit budgétaire sans pacte de sortie de crise pour ramener ce déficit dans les limites acceptables risquent de compromettre à terme la création de richesses.

C'est à partir de 1971 avec la fin de la convertibilité du dollar en or que cette devise est devenue le problème pour ceux qui la détiennent et qui, de fait, paient indirectement les dettes américaines.... Avec l'essentiel des matières premières africaines payé en \$ US, le lien entre une monnaie commune africaine et les principales devises de paiement pour les Etats africains doit aussi être analysé selon une perspective africaine. Ainsi l'absence de monnaies communes en Afrique ne doit pas être oubliée lorsque l'on évoque les conséquences indirectes de la crise financière actuelle sur l'Afrique. De nombreux pays d'Amérique latine s'organisent pour éviter d'utiliser le dollar comme monnaie de paiement dans leurs transactions, s'accordent sur une monnaie de compte dont la volatilité est faible et privilégient les compensations... La Chine promeut le troc comme dans les échanges avec l'Afrique.

Au demeurant, cette crise pourrait se révéler être une bonne chose pour l'Afrique. Le fait que l'Afrique ne soit pas invitée au G20 (annexe 10, Déclaration du G20, 2008) est lié au manque d'anticipations des dirigeants africains pour proposer des solutions de sortie de crises et de refinancement des économies défailtantes... Pour éviter d'être des objets de l'histoire et se prendre en main collectivement pour en être des acteurs, l'Afrique a besoin d'organiser son propre système d'expertise financière pour être en mesure de faire des propositions crédibles au service des populations africaines et de la communauté internationale. La Banque Africaine de Développement (BAD) n'a pas été proactive et n'a pas pris la peine de suggérer suffisamment à l'avance des propositions aux ministres africains des économies et des finances. Elle a donc failli à sa mission de veille et d'anticipation... Le prochain congrès des économistes africains²³ organisé par l'Union africaine pourrait donner l'occasion d'initier un rattrapage salutaire afin de bien préparer les futures sessions préparatoires de la nouvelle architecture financière mondiale. Il faudra d'ailleurs s'assurer que l'agenda soit fixé ensemble avec l'Afrique et que les préoccupations africaines soient à l'ordre du jour.

Par ailleurs, l'Afrique n'est pas active dans l'utilisation de CDO "*collateral debt obligations ou des obligations adossés à des actifs*" qui sont des produits financiers à risques élevés et opérant principalement hors régulation. Elle n'est pas outillée techniquement (télécommunication, titrisation, marchés financiers importants) pour œuvrer dans l'économie immatérielle ou virtuelle... Mais certains responsables africains²⁴, par le biais d'intermédiations hasardeuses, avaient malencontreusement cru aux vertus de ce marché virtuel et dérégulé et ont perdu l'essentiel de leur épargne et de leurs placements²⁵. S'ils avaient investi en Afrique notamment dans l'économie de proximité et dans l'intégration régionale et le marché intérieur, ces pertes se seraient transformées en opportunités pour les populations africaines. Néanmoins, sur un plan plus général, l'Afrique ne sera pas épargnée par les conséquences de la crise financière même si elle n'est ni fautive, ni responsable de cette crise.

²³ En principe, entre le 2-5 mars 2008 à Nairobi, Kenya

²⁴ Un ancien premier ministre français a subi d'importantes pertes, voir Thomas Vallières, "Scandale Madoff : les riches familles françaises dans la tourmente", in *Marianne*, numéro 609-610, du 20 décembre 2008 au 2 janvier 2009, pp. 16-19.

²⁵ Ibid.

Cette crise financière est fondamentalement liée à un non respect des règles prudentielles d'organisation du crédit et de la banque qui a commencé avec les subprimes, ces prêts hypothécaires à risque octroyés à des emprunteurs insolvable avec, parfois, l'espoir de récupérer leur biens au moment où survient la défaillance... De nombreux intermédiaires financiers américains se sont arrangés pour ne jamais porter le risque et le transférer sur des emprêteurs mal informés. Les organismes de notation (Freddie Mac, Fannie Mae, Standard et Poors, entre autres...) ont délibérément et partiellement falsifié la vérité sur l'état des comptes de certaines institutions notamment des banques et des assurances en présentant des notations incorporant des actifs toxiques. Cette crise a fait éclater le dogme du marché qui s'ajuste tout seul... Le non-interventionnisme de l'Etat dans le pays le plus néolibéral de la planète, les Etats-Unis, a aussi sauté avec des effets négatifs directs en Europe, tout particulièrement en Islande, en Roumanie et en Ukraine, et dans une moindre mesure au Royaume Uni, en France et en Allemagne, etc.

Cet échec du libéralisme sans régulation fait de la Chine, des pays arabes les nouveaux prêteurs en dernier ressort... Ce qui fait que la Chine peut décider de ne pas refinancer les Etats-Unis et indirectement les banques ou assurances en liquidation. C'est ainsi que la Chine peut décider directement de l'avenir de ces institutions en soutenant ou pas leur recapitalisation selon que l'intervention permet de retrouver la confiance et de protéger les intérêts de la Chine...

Les turbulences financières transformées en crises par une dérégulation non maîtrisée conduisent les pays en récession à négocier l'avenir d'une partie de leur économie avec les pays disposant d'excédents budgétaires et pratiquant une meilleure gouvernance financière. D'ailleurs, on s'étonne que la Chine ne se comporte pas comme le FMI en imposant des ajustements structurels aux Etats-Unis comme le FMI les a imposés dans les années 1980 et 1990 aux Etats africains ... Il fallait voir les mesures draconiennes au Cameroun lorsque les salaires ont été réduits deux fois de suite sur injonction du FMI à raison de 50 % à chaque fois. L'Etat a été régulièrement démantelé et dépouillé de ses meilleurs cadres recrutés justement par les projets des bailleurs de fonds... Les ajustements sont à géométrie variable selon la capacité de nuisance que l'on veut appliquer sur les pays. Lors de cette crise (oct-nov 2008), le FMI tout en offrant ses services de prêts n'a pas appliqué avec rigueur ses conditionalités pour des pays comme la Hongrie ou l'Ukraine. Avec un rapport direct, la Russie, payeur en dernier ressort pour l'Islande, n'a pas officiellement demandé à ce pays en banqueroute (Etat défaillant) de mettre en œuvre des conditionnalités similaires à celles que le FMI a pratiqué sur l'Afrique.

Il faut espérer que tout ceci n'a pas été organisé pour mettre l'Etat en otage et le forcer à payer en dernier ressort pour une gestion calamiteuse des banques et assurances et bientôt des pans entiers de l'industrie américaine à commencer par le secteur automobile (General Motors et Chrysler par exemple). L'intervention de l'Etat dans un système où ce sacro-saint dogme faisait de l'interventionnisme de l'Etat un tabou tend à renforcer l'impunité des mauvais gestionnaires...

En Afrique, que ce soit au niveau continental comme au niveau sous-régional, la solution passe par la création d'un Fond monétaire africain doté d'antennes décentralisées en régions. Cette création a été adoptée par les Chefs d'Etat africains depuis 1963. Mais la mise en œuvre semble régulièrement repoussée... Cette fois-ci, avec la crise financière, l'absence d'institutions ayant la fonction de payeur en dernier ressort en Afrique, la nouvelle volonté de solidarité et de développement conjoint, les chances sont grandes de voir de dossier avancer à l'Union africaine sous la présidence du Président de la Commission de l'UA, Jean Ping... Le continent a besoin

d'organiser sa souveraineté monétaire africaine. Les pays asiatiques (ASEAN/ANASE, Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (10 pays)) ont créé en 2007 avec le Japon et la Corée du Sud (membre de l'OCDE) le Fonds monétaire asiatique. L'Amérique latine a créé sa banque du Sud²⁶ sans attendre l'approbation du FMI. A ce titre, il convient de rappeler que la répartition des quotas entre les pays membres du FMI fait que l'Afrique se retrouve avec 6,4 % des parts, l'Amérique Latine 6,4 %, le Japon 6,1 % mais tous les pays de l'OCDE près de 65 %...

Le nouveau multilatéralisme du G20 qui a marginalisé l'Afrique lors de la première conférence sur la refondation des finances internationales apparaît rétrospectivement comme une nouvelle forme d'apartheid économique et financier puisque ni l'agenda, ni les débuts de solutions ne semblent intégrer les préoccupations des pays pauvres (annexe 10). La présence de l'Afrique du Sud comme pays émergent se justifie par l'importance relative du marché financier en Afrique du Sud (75 % de la capitalisation boursière africaine²⁷) mais ce pays n'a pas eu mandat de représenter l'Afrique dont la capitalisation boursière représente moins de 2 % du total mondial.

L'arrivée soudaine de cette crise financière américaine et sa contagion au sein de l'OCDE et certains pays émergents ne peuvent être expliquées uniquement par un dysfonctionnement du système néolibéral. Il s'agit bien d'une désorganisation importante en quelques heures du système financier mondial. Les principes de surveillance inscrits à l'article IV des textes du FMI²⁸ pour maintenir la discipline sur les marchés et dans les institutions financières semblent souffrir de plusieurs exceptions. Le FMI n'a pas daigné identifier des responsabilités claires, ce qui aurait permis de mener des procès pour crimes économiques. Heureusement, la faiblesse du niveau de participation des économies africaines ont limité les effets directs sur le continent, mais les effets indirects et induits sur l'économie réelle vont survenir de manière décalée dans le temps sous la forme d'une contraction de la demande des principales exportations africaines. Cela pourrait conduire à une réduction substantielle des recettes d'exportation. De plus, par effets mécaniques, il n'est pas impossible de voir l'assistance bilatérale et multilatérale des bailleurs de fonds diminuer ainsi que les transferts de la Diaspora du fait d'une augmentation massive du chômage, des délocalisations et des faillites d'entreprises au sein de l'OCDE. Ce sont souvent les populations disposant d'un statut précaire qui subissent en premier les effets du chômage liés aux réductions des productions face au retrécissement de la demande. Ainsi, malgré un PIB positif, l'Afrique risque de ne recouvrer son dynamisme d'avant la crise financière que d'ici 2011 compte tenu des décalages des effets induits de la crise financière.

Aussi, les solutions doivent se trouver dans une ré-adaptation du projet politique africain sur le plan économique. Les exportations asymétriques de produits non transformés et sans valeur ajoutée doivent graduellement céder le pas à un système basé sur le développement des capacités productives. L'Afrique doit échanger et consommer les produits qu'elle produit. Si une monnaie commune peut venir faciliter ces échanges, la transition vers des économies à revenus intermédiaires sera facilitée. La crise actuelle doit donc être considérée comme une opportunité pour les pays africains d'intensifier leur agriculture en soutenant la productivité, la traçabilité,

²⁶ Eric Toussaint, *Bank of the South : An Alternative of IMF-World Bank*, Publisher Vikas Adhyayan Kendra, Mumbai, India, 2007

²⁷ La place boursière de Johannesburg, Afrique du sud.

²⁸ Voir FMI, Article IV des statuts.

l'introduction de technologies et la promotion de la valeur ajoutée pour dynamiser la création de richesses au niveau des chaînes de valeurs, et directement sous le contrôle des populations. La contraction de l'aide budgétaire reçue de l'extérieur risque d'affaiblir l'Etat dans sa capacité à offrir des subventions. Il faudra donc améliorer les incitations pour l'environnement légal des affaires afin d'amener le secteur privé à reprendre son rôle de levier principal de la création de richesse. Au-delà des actions spécifiques à mettre en œuvre, c'est bien le principe que l'Afrique se développe d'abord à partir de ses propres produits et ses atouts intrinsèques, comme l'a fait la Chine ou l'Inde. Pour éviter de subir les crises et chocs financiers exogènes, il faut limiter les dépendances négatives vis-à-vis des économies qui promeuvent l'économie virtuelle sans régulation et veiller à organiser rapidement une politique monétaire autonome en commençant par la création d'un fond monétaire africain, base d'une souveraineté monétaire et d'une solidarité en dernier ressort en Afrique.

Les turbulences financières mondiales ne peuvent être analysées en vase clos pour l'Afrique. Il faut absolument y associer l'impact de l'envolée des cours des produits énergétiques et des denrées alimentaires²⁹. Les effets toucheront l'Afrique de manière indirecte et par effets induits du fait principalement du ralentissement de la croissance mondiale, de la demande pour les produits africains non transformés et de la volatilité des cours des produits de base, dont les tendances risquent de s'orienter à la baisse comme le pétrole qui est passé en de 150 \$ US au mois d'août 2008 à 35 \$ US en décembre 2008. A cela, il faudra rajouter la diminution des flux de ressources non génératrices d'endettement (Amaïzo, 1998) vers l'Afrique, notamment les investissements étrangers directs, les transferts de fonds de la Diaspora, l'aide publique au développement et l'assistance technique en général.

L'Afrique risque de devoir procéder à des ajustements en recourant à des déficits de ses comptes extérieurs courants. Il importe donc de bien analyser ses comptes pour prendre la mesure des difficultés des pays selon la structure de l'économie et les sous-régions (voir annexes 2 et 3). L'ajustement par les ressources intérieures sera facilité pour les pays qui ont une dette intérieure réduite ou minimalisée au cours des dix dernières années, permettant ainsi au secteur privé local de porter une partie du fardeau. Par contre, les pays qui ont négligé la dette intérieure risquent de se priver d'une courroie importante de résistance à la crise financière. Il s'agit bien de retrouver les réflexes d'actions collectives aux niveaux national, régional et continental pour gérer les ajustements aux chocs économiques. Il s'agit d'un traitement structurel des problèmes économiques afin de préserver la stabilité économique dans un contexte de turbulence financière mondiale tout en limitant les déficits budgétaires non productifs afin de créer des richesses nouvelles et associer les pauvres aux fruits de cette croissance.

La solution aux crises économiques suppose la construction de solidarités monétaires africaines afin de s'assurer de la prévisibilité de la création de richesse et des aides au développement sans conditionnalités défavorables à l'Afrique. Cette période de transition qui s'ouvre ne peut pas se faire sans une priorité absolue à la productivité agricole et au développement des capacités productives. Une nouvelle prise de conscience africaine doit voir le jour et reposer sur l'institutionnalisation de la résistance collective, la veille et l'anticipation dans la formation et la distribution des fruits de la croissance.

²⁹ FMI, "Le rapport du FMI sur les perspectives économiques de l'Afrique subsaharienne", *Communiqué de presse* n° 08/243, 10 octobre 2008.

5. Stratégies de post-développement : priorité à l'économie réelle et de proximité

L'Afrique aura tout intérêt à identifier et s'intéresser aux pays qui ont réussi à accumuler des excédents d'épargne et à limiter l'assèchement des liquidités sur les marchés monétaires, offrant ainsi toujours des opportunités d'accès au crédit. Les économies qui sont à la recherche de matières premières en Afrique doivent comprendre que l'échange "*gagnant-gagnant*" devra dorénavant dépendre de leur volonté de soutenir et de financer les balances de paiements déficitaires dans le cadre de négociations partenariales d'un nouveau genre.

En raison des envolées des prix des ressources et des conséquences de la crise financière sur les économies africaines disposant de ressources pétrolières et matières minérales ou agricoles abondantes, celles-ci pourraient être tentées de ne pas poursuivre les réformes en cours de diversification de leur production et de leurs exportations. Ce serait une erreur grave car entre 2009 et 2013, le fléchissement accentué des prix mondiaux est inéluctable notamment ceux des biens manufacturés, des hydrocarbures et des matières premières hors hydrocarbures qui sont prévus à la baisse (annexe 4). La conjugaison de la baisse de la demande mondiale et de la baisse prononcée des biens et services exportés et importés par l'Afrique aura des conséquences directes sur les recettes africaines. La faible volatilité du prix des biens manufacturés pèsera lourd dans la balance des paiements des pays africains. En effet, le continent ne met pas suffisamment l'accent sur les capacités productives et la transformation de ses produits (annexe 5).

Les effets de la crise financière pourraient avoir comme effets surprises de modifier en profondeur le comportement rentier des principales économies exportatrices de matières non transformées. Cela pourrait alors contribuer à un changement radical de la structure du commerce intra- et extra-régional et renverser les priorités vers l'intra-régional (annexe 6). Il s'agit alors d'opter pour une véritable stratégie de post-développement avec une priorité à l'économie réelle et de proximité. Malgré les efforts de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) d'amener les économies à donner plus de considération au développement dans les échanges mondiaux, l'Afrique ne représente que 3 % du commerce mondial en 2007 alors que cette part était de 7,5 % en 1948 (annexe 7). Cette difficulté se comprend mieux au regard de la structure des exportations et des importations africains qui n'a pas fondamentalement changé (annexe 6).

Les autres conséquences collatérales sur les économies africaines apparaîtront graduellement sous la forme de la réduction des montants de l'aide publique au développement avec des modifications structurelles des ré-affectations et des intégrations de postes au niveau de l'aide bilatérale, ce qui pourrait brouiller les pistes en termes de transfert réel vers les économies africaines. Les transferts en provenance des organisations multilatérales pourraient aussi s'assécher. La récession pourrait amener les pays contributeurs à se concentrer d'abord sur la résolution des problèmes internes à leur économie avant de procéder à des transferts vers l'Afrique, notamment au niveau de l'agriculture que l'APD a complètement négligé avec une part passant de 16,9 % à 3,5 % entre 1980 et 2004. Il ne faut donc pas s'étonner si certains pays africains se retrouvent dans les années à venir face à une nouvelle crise alimentaire du fait de pénurie, de manque d'anticipation, d'absence de prévisibilité dans l'organisation de stocks

régulateurs et de l'insuffisance dans la transformation et la conservation de produits locaux. En réalité, l'aide publique au développement risque de ne pouvoir atteindre les 0,7 % du PIB en 2015 compte tenu de la tendance lourde baissière depuis les années 1990. En effet, l'aide publique au développement des pays de l'OCDE a continué sa baisse en passant en 2006 de 0,31 % à 0,29 % du revenu national brut de ces pays³⁰ en 2007 (voir annexe 11).

Avec une augmentation de 4,5 milliards de \$ US en 1985 à 17 milliards de \$ US en 2006³¹ en Afrique subsaharienne, l'investissement étranger direct en Afrique ne devrait pas souffrir d'un ralentissement important. Mais les aspects sociaux et d'accompagnement qui étaient parfois inscrits dans les contrats pourraient disparaître. Ces investissements risquent alors de se réduire à la simple exploitation des ressources africaines sans véritables contreparties pour les populations. Ceci pourrait conduire à un ralentissement des efforts dans le domaine de l'environnement. Si en contrepartie, de nombreux pays africains bénéficient de crédits à long terme gagés sur les ressources, il n'est pas impossible que la crise financière accentue alors la dépendance des pays africains et affaiblisse les efforts de réduction durable de la dette africaine (annexe 8). Au lieu de contribuer à la poursuite d'efforts louables de transparence, la crise pourrait au contraire favoriser le développement d'activités hors budgets, de nouveaux espaces pour la corruption. Un accent particulier devrait alors être porté sur la transparence des contrats de prêts gagés sur les matières premières non transformées. Cette nouvelle forme d'endettement qui ne s'investit pas dans les capacités productives ne pourra pas permettre, à terme, de générer suffisamment de richesses pour solder les comptes dans des conditions satisfaisantes pour les populations africaines. Il faut ajouter à ce tableau la perte de confiance interbancaire qui risque d'accentuer celle des banques commerciales vis-à-vis de de l'Afrique subsaharienne. En effet, le flux de dettes commerciales en provenance de banques commerciales et institutions similaires est passé de 0, 21 milliards de \$ US en 1995 à -2,31 milliards de \$ US en 2006³². Donc bien avant la crise financière, la crise de confiance quant aux possibilités de remboursement de l'Afrique existait déjà. Elle risque de s'accentuer.

Il importe ainsi pour l'Afrique de focaliser ses efforts de coopération sur la diversification des acteurs et des produits échangés en privilégiant les pays directement intéressés dans un partenariat "*gagnant-gagnant*" comme la Chine, l'Inde, le Brésil, le Vénézuéla, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, et revoir complètement ses stratégies avec les pays comme la Russie, les pays scandinaves et les économies en transition. La relation avec les partenaires traditionnels risquent d'être modifiés en termes de rapports de force, ce qui ne se fera pas sans difficultés, ni sans modification des comportements obsolètes de part et d'autre. L'Afrique ne pourra limiter l'impact de la crise financière sur son économie réelle que par l'institutionnalisation de la résistance, de la veille et de l'anticipation.

Toutefois, l'ampleur et la durée des conséquences de cette crise sur les économies africaines restent incertaines même si le coût économique et social risque d'être amplifié compte

³⁰ OCDE, Aide totale des pays de l'OCDE et répartitions par pays, vu le 25 décembre 2008 sur <<http://www.oecd.org/dataoecd/17/39/41732077.jpg>>

³¹ World Bank, *World Development Indicators 2008*, p. 354.

³² World Bank, *op. cit.*

tenu du niveau de pauvreté et d'état général des structures productives³³. Il faut donc trouver des solutions en s'attaquant aux causes profondes, ce qui passe par la productivité agricole et le développement des capacités productives comme fondement au développement durable. Les objectifs de réduction de la pauvreté inscrits dans le Millénaire du développement des Nations Unies doivent être mis à jour, car la création de richesse par les capacités productives a été sacrifiée sur la table du développement social, qui d'ailleurs peine à prendre forme eu égard aux statistiques.

Face aux développement de produits financiers virtuels non adossés à l'économie réelle et un laxisme inquiétant des agences de notation, le système bancaire des pays riches a laissé prospérer côte à côte des produits financiers sains et des produits toxiques tels que les titres adossés à des créances hypothécaires, les produits dérivés, les contrats d'échanges de dettes douteuses avec des risques importants de défaillance des marchés. La faiblesse de la réglementation rappelle que la réglementation est une construction méthodique sur la durée qui ne peut se passer des règles d'éthique.

Paradoxalement, c'est l'économie du "*laisser-faire*" et de la dérégulation qui inverse les normes en faisant du renflouement des institutions financières non solvables la nouvelle norme d'interventionnisme de l'Etat alors que toutes les règles prônées jusqu'en octobre 2008 reposait sur le dogme de la non-intervention. Cette inversion des normes ne s'arrête pas aux institutions financières mais semble s'appliquer aussi aux grandes entreprises privées en banqueroute comme General Motors pour ne prendre que cet exemple emblématique. Il est clair que si l'Afrique avait participé à la première conférence dite du G20, elle ne pouvait que rappeler à l'ordre ceux qui inversent les règles qu'ils ont eux-mêmes établies et qu'ils appliquent avec des normes à géométrie variable qui n'ont pas encore profité aux populations africaines. En réalité, il ne s'agit pas de proposer simplement une meilleure régulation de l'architecture financière mondiale mais de ne plus s'impliquer dans des opérations importantes en dehors de la régulation mondiale. En effet, à côté du dysfonctionnement qui paraît malgré tout bien impensable avec tous les instruments modernes à disposition, il faut aussi envisager l'organisation à l'échelle mondiale d'un dol planétaire sur les gouvernements, et donc sur les contribuables. Ce point pourrait revenir au devant de l'actualité en 2009 lorsque le niveau du chômage et de fermeture d'entreprises atteindra son apogée. En effet, il n'est pas impossible d'imaginer que les interventions massives et rapides des Etats payeurs en dernier ressort finissent aussi par alimenter l'impunité.

La question est de savoir si l'iniquité inhérente au système financier pourra faire l'objet d'une négociation sur des bases de transparence avec les Africains conscients des enjeux. Tout ce remue-ménage financier conduit à privilégier l'élimination des actifs toxiques aux dépens des contribuables grâce à l'intermédiation des Etats, ceux-là même qui se sont engagés à ne jamais intervenir, en souvenir du dogme du "*laisser-faire*". De nouvelles règles plus équitables, de la transparence, de l'information fiable et la surveillance mutuelle des institutions financières pourraient servir de canevas pour démarrer de vraies négociations mondiales qui gagneraient d'ailleurs à ne pas donner suite à Bretton-Woods I. Ne pas associer les responsables africains conscients à cette mutation des règles de l'économie et de l'architecture financière relève d'une

³³ Erik S. Reinert, Dr. Yves Ekoué Amaïzo and Prof. Rainer Kattel, *The Economics of Failed, Failing and Fragile States: Productive Structure as the Missing Link*, Paper presented in the ACDC conference in South Africa, December 2007, 40 pages.

forme nouvelle de marginalisation que l'Afrique doit absolument éviter en organisant et anticipant sa participation aux prochaines séances du G 20 vraisemblablement élargi.

L'Afrique devrait donc interdire les produits financiers à fort effet de levier sans régulation ou les autoriser en organisant le partage des risques avec une pondération importante pour les institutions d'intermédiation. Ce n'est qu'à cette condition qu'un risque de crise de paiement entre institutions financières africaines sera durablement écarté tout en neutralisant à la base les risques de contagion en provenance des économies dérégulées. Les gains ainsi concédés pourront alors soutenir la relance de la productivité agricole en consacrant au moins 10 % à ce secteur, les capacités productives et la croissance économique partagée autour d'une démocratie non usurpée. Cela ne pourra qu'avoir des effets bénéfiques sur la création d'emplois et l'amélioration de l'environnement social. L'Afrique bloquera ainsi les voies de contagion et de prolifération qui transforment une turbulence financière en crise financière exogène³⁴, puis en récession économique en Afrique. Des stratégies post-développement s'imposent depuis une dizaine d'années, depuis que la croissance mondiale est tirée aussi par les économies émergentes et les économies africaines.

6. Des solutions pérennes à une crise systémique

Plus de 30 000 milliards se sont volatilisés depuis le 15 septembre 2008, ce qui jumelle le début de la crise avec la banqueroute de la Banque Lehman Brothers³⁵. Pourtant la crise des subprimes comme les crises financières successives depuis les années 1990 (Mexique, Indonésie, Brésil, Argentine, Russie, etc.) constituent le ferment d'une crise systémique dont les effets collatéraux touchent l'Afrique sous la forme de crises alimentaires, crises énergétiques et aujourd'hui, crise économique. Les responsabilités sont donc triples et ne peuvent pas être uniquement attribuées au dogme néolibéral compte tenu de la complexité de la problématique. Les responsabilités individuelles et collectives des responsables d'institutions d'intermédiations financières, celles des autorités des marchés financiers, et celles des autorités financières gouvernementales doivent être mentionnées. Ces dernières ont autorisé les activités hors bilans, la partie non régulée de l'économie qui a permis le développement des produits toxiques.

Donc officiellement, tout le monde est responsable puisque les précédentes crises économiques ont toujours démarré dans la sphère non régulée de l'économie, privant d'ailleurs partiellement le Fond monétaire international de son rôle d'information et d'anticipation. La solution de l'architecture financière passe donc par l'intégration de la sphère non régulée comme les paradis fiscaux ou les "hedge funds"... dans la sphère sous surveillance. Il faudra certainement une institution centrale mondiale légitimée, ce qui signifie que cela ne peut être le Fond monétaire international tel qu'il fonctionne aujourd'hui puisque ce sont les comités d'experts non élus et non représentatifs des populations mondiales qui ont plus de poids que les ministres de l'économie et des finances, représentants des Etats. En fait, le FMI n'est pas démocratique. Il faut

³⁴ Angel Gurría, (Secrétaire général de l'OCDE), "De la crise financière à la récession économique : Le grand défi : restaure la croissance", in *L'Observateur de l'OCDE*, numéro 269, octobre 2008, pp. 1-2.

³⁵ Julie Macintosh, "In depth coverage of financial crisis", *Financial Times*, 18 December 2008, viewed 25 December 2008 on <<http://www.ft.com/indepth/lehman-brothers>>

donc inverser ce principe et s'assurer que la place de l'Afrique dans la répartition des quotas entre les pays membres du FMI (annexe 9) augmente et corresponde à une nouvelle pondération alliant poids démographique, poids économique et richesses naturelles.

Cette crise financière a pour origine le non-respect des règles prudentielles de la finance par des intermédiaires financiers occidentaux, avec une réprobation particulière pour les opérateurs économiques des marchés boursiers, notamment ceux de Wall-Street. Ces derniers ont, en toute légalité, profité et abusé de la dérégulation du système financier mondial en espérant que les institutions publiques de couverture en dernier ressort finiraient par offrir un plan de sauvetage qui couvrirait tant les pertes et les erreurs tout en offrant des espaces pour une relance économique. En fait, cette relance sera plus facile pour les économies qui n'ont pas accumulé des dettes importantes dans les années passées et présentent un budget en équilibre ou non déficitaire au moment où les conséquences de la crise financière se diffusent dans l'économie réelle. Le pari des dirigeants des Etats pompiers est basé sur la crainte d'un effondrement du système financier mondial et des conséquences en cascades sur l'économie réelle des pratiques systémiques de transfert et d'usurpation de richesses à l'intérieur d'une économie virtuelle et immatérielle. L'introduction de produits toxiques par le biais des produits dérivés hors régulation ou des produits financiers douteux et irrécouvrables comme les échanges de dettes a fait voler en éclats le principe de précaution et de responsabilité. Avec les techniques modernes d'information et de placement intelligent de l'épargne, il n'est plus acceptable que des plans de sauvetage puissent faire la part belle à l'impunité, tout en donnant le temps pour que les recyclages sous formes de liquidations, d'acquisitions, de renflouements par l'intermédiaire de l'Etat permettent aux mêmes acteurs à l'origine de la crise de s'organiser pour préparer la prochaine, ceci en toute impunité. Les populations, elles, subissent de plein fouet les conséquences de leur déresponsabilisation³⁶.

Il est donc bien question d'une crise systémique et les solutions ne peuvent se limiter à des mesures urgentes, massives et conjoncturelles car il s'agira alors simplement d'un replâtrage, ce qui suppose que la crise n'a été que temporairement hypnotisée, ce qui ne fait que retarder la date des funérailles économiques pour un bon nombre d'opérateurs agissant dans l'économie réelle. Au cours de cette période de transition vers la sortie de crise, les difficultés pourraient ne pas être levées si la collusion entre la dérégulation et la corruption continue à s'apparenter à de simples dysfonctionnements de l'économie mondiale. A ce titre, la relance ne peut se limiter à celle de la consommation ou à celle de l'investissement en laissant en jachère les principes de partage des risques, l'obligation d'adosser les produits financiers sur l'économie réelle à l'instar de la finance islamique, l'obligation d'une régulation basée sur la surveillance par les pairs et une nouvelle institution mondiale légitime qui ne peut s'affranchir d'une institution africaine de souveraineté monétaire comme le fond monétaire africain en gestation.

La crise financière sur les marchés virtuels n'est donc pas une crise conjoncturelle. Cette crise a touché au cœur l'architecture financière mondiale en ouvrant les vannes d'une crise de confiance dont le rétablissement a été décidé en urgence par des gouvernements avec des montants importants, tout ceci sur le dos des contribuables. Ces derniers ont été placés devant le fait accompli par les dirigeants des Etats directement concernés par cette crise. Cette crise de

³⁶ Yves Ekoué Amaïzo (sous la direction de), op. cit., voir notamment Yves Ekoué Amaïzo, "La déresponsabilisation comme "éthique minimaliste" en Afrique, pp. 27-68.

confiance n'a pas de date butoir puisque des escrocs financiers sont en train d'apparaître comme le scandale d'un responsable de Wall Street qui aurait ainsi subtilisé plus de 50 milliards de \$ US³⁷ sans que le système qui a permis de telles escroqueries mondiales ne soit fondamentalement mis en cause. Sans résilience, les économies des pays riches sont rapidement rentrées les unes après les autres en récession.

Les plans de sauvetage des pays riches avaient pour objet de sauver le système financier international en rétablissant la confiance. Mais la crise financière se décline en une crise de liquidité, en une crise de solvabilité et en une crise économique mouvante. Le cumul de ces crises multiformes et complexes transforme les effets de levier de la croissance continue depuis une décennie en Afrique en un effet de massue sur les économies faibles. Le ralentissement voire la contraction du PIB par habitant en 2009 et 2010 sera manifeste en termes d'absence de création de valeur ajoutée à partir de la maîtrise en réseaux des systèmes d'agglomérations des capacités agricoles, productives et commerciales. La contraction globale de l'économie mondiale et l'implication trop grandes des entités multilatérales et bilatérales dans la mise en œuvre des budgets des Etats africains risquent de réduire les marges de manœuvre des Etats. La récession des principaux pays occidentaux commercialisant avec l'Afrique risque de ralentir, voire de stopper les projets dépendants des acteurs internationaux qui ont essuyé des pertes au cours de cette crise financière. Il s'agit notamment de projets d'infrastructure, de soutien budgétaire aux Etats africains, des projets transitant par les organisations non gouvernementales et la mise à disposition d'expertises occidentales de qualité.

En réaction et pour ne pas attendre le bon vouloir occidental, cette crise pourrait conduire certains Etats africains à opter pour un endettement supplémentaire auprès de pays émergents, moins regardants sur la qualité de la gouvernance économique, non sans arrière-pensées de dépendance. Cette nouvelle dépendance n'est pas à classer dans le registre de la colonisation mais bien dans celui d'un affaiblissement des rapports de force dans les négociations. Ainsi affaiblis, les Etats africains ne pourront que difficilement négocier à leur avantage, les importants contrats à long terme d'exploitation des matières premières africaines, principales sources d'attractabilité du continent pour les investisseurs étrangers.

7. Pacte africain de soutien au pouvoir d'achat et à la création de richesse

Compte tenu de la capacité asymétrique de solidarité collective des dirigeants africains, l'Afrique ne peut plus opter pour des plans mais pour des pactes contractuels avec des possibilités de négociation démocratique et d'ajustement à des périodes régulières. L'image négative laissée par le blocage de la mise en œuvre du plan de Lagos pourrait aussi resurgir. Il est donc proposé d'aller vers un Pacte africain glissant de création de richesses avec un volet contractuel qui gagnerait à se faire au niveau sous-régional. La volonté effective de créer une solidarité pourrait se focaliser sur la mise en œuvre rapide du Fond monétaire africain. Cela permettra d'organiser la souveraineté monétaire africaine et créer par la même occasion un

³⁷ Dominique Nora, "Le mystère Madoff", in *Le Nouvel Observateur*, numéro 2302 du 18-24 décembre 2008, pp. 76. Bernard Madoff aurait escroqué plus de 50 milliards de \$ US à des investisseurs peu prudents dans le contrôle des activités de ce dernier.

payeur en dernier ressort africain. Le FMA doit être dissocié des propositions africaines sur la nouvelle architecture monétaire et financière mondiale en formation, dans laquelle il serait sage et judicieux de défendre en priorité les intérêts africains. Il conviendra d'éviter d'appeler cette nouvelle architecture Bretton-Woods II.

7.1 Le Fond monétaire africain ou la solidarité financière africaine

Le FMA devrait être une composante fondamentale de la robustesse de la proposition africaine et reposer sur trois entités interdépendantes :

- un fond de solidarité en cas de crises ou chocs financiers ;
- un fond de solidarité pour soutenir les balances des paiements ;
- Un fond d'anticipation.

Le pacte africain glissant de création de richesses devra couvrir l'ensemble des pays africains y compris le Maroc pour que cette crise permette aussi de dépasser les vieilles querelles africaines. Ce sera l'occasion de trouver enfin un espace africain pour les discuter paisiblement avec un objectif de partage des richesses au service des populations et non en fonction des partages de richesses au service des égo des dirigeants des Etats africains.

Ce pacte pourrait se décliner en quatre grands axes qui permettraient de le mettre en œuvre si l'Afrique accepte enfin une discipline interne qui ne peut reposer sur l'approche du haut vers le bas où tout se décide au niveau des chefs d'Etat, à huis clos, sans référence aux besoins des populations. Les quatre grands axes sont donc :

1. axe continental ou fédéral : il importe de préparer une feuille de route stratégique de soutien au pouvoir d'achat et à la création de richesse partagée en Afrique ;
2. axe régional ou Etat fédéré : il sera nécessaire d'avoir une stratégie de relance économique et de soutien à l'innovation et à la solidarité en régions africaines ;
3. axe assurance solidarité : les Etats africains doivent proposer, signer et mettre en œuvre des accords de garantie de financement qui rentreront en application en cas de chocs et de crises économiques ;
4. axe financement : il s'agit de financement de solidarité effectué par les Etats africains sur une base de volontariat. Les contributions des Etats volontaires pourraient se faire de manière asymétrique en trois grandes catégories, elles mêmes subdivisées pour rendre compte de la complexité et des capacités financières des économies africaines. Il s'agit des catégories de contributions suivantes qui permettent de contribuer à la souveraineté et à la solidarité africaines en tenant compte de la soutenabilité de leur possibilité financière réelle :

- 4.1 les pays à forte intensité de ressources devraient contribuer entre 0,5 % à 2 % de leur PIB ou un pourcentage équivalent de leurs réserves internationales ; une différence s'impose entre deux sous-groupes dans cette catégorie :

- 4.1.1 les pays avec des ressources hydrocarbures (pétrole et gaz) devraient contribuer à raison de 1 % à 2 % PIB ;
- 4.1.2 les pays avec des ressources minérales devraient contribuer à raison de 0,5 % à 1 % du PIB ;
- 4.2 les pays à faible intensité de ressources devraient contribuer à raison de 0,01 % à 0,5 % du PIB ; une différence s'impose entre deux sous-groupes dans cette catégorie :
 - 4.2.1 les pays côtiers devraient contribuer à raison de 0,1 % à 0,5 % du PIB ;
 - 4.2.2 les pays enclavés devraient contribuer à raison de 0,01 % à 0,1 % du PIB ;
- 4.3 les pays en crise devraient contribuer à raison de 0,01 % du PIB mais cette contribution pourrait être payée par le fond de solidarité ou un pays ami.

En tenant compte des possibilités et de la volonté effective des dirigeants des Etats africains, il est possible d'estimer qu'un fond monétaire africain qui servirait de fondement à ce pacte africain glissant de création de richesses repose sur des contributions estimées autour de 30 à 50 milliards de \$ US avec des appels de fonds libérés d'au moins 5 milliards de \$ US pour démarrer le FMA.

7.2 Proposition africaine sur l'architecture monétaire et financière mondiale

Le statut des pays africains en 1945 était celui de pays colonisés lors de la conférence de Bretton-Woods sur laquelle repose l'architecture monétaire et financière mondiale. Les principes adoptés par cette conférence ont conduit à des crises systémiques où l'éthique et les règles prudentielles financières sont dérégulées. C'est à ce titre qu'il est suggéré que l'Afrique refuse le terme de Bretton-Woods II et insiste pour introduire aussi plus d'équité et de transparence dans ce dossier en gestation. Il importe de bien préciser que les propositions ne pourront pas porter sur une contribution africaine pour soulager ou soutenir les déficits budgétaires des pays en récession dans les pays riches. En effet, ce serait le comble qu'avec moins de 0,4 % du PIB atteint en moyenne depuis plus de deux décennies au lieu des 0,7 % du PIB devant être alloués à l'aide au développement par les pays de l'OCDE, avec les dettes et le système de calcul des intérêts, ce soit encore l'Afrique, et sa partie pauvre, qui finance les pays riches, responsables de la dérégulation et des déséquilibres financiers mondiaux. Les neuf propositions suivantes pourraient servir de ligne directrice à la proposition africaine et gagnerait à évoluer au fur et à mesure des négociations internationales. Il convient alors de :

1. proposer une charte internationale soutenue par des directives régionales et des lois nationales pour encadrer la banqueroute et l'intervention asymétrique de l'Etat en temps de crise. Cette régulation repose sur le fait que les interventions à posteriori de l'Etat pour sauver les défaillances du marché ne sont que rarement équitables, souvent peu efficaces alors que ces interventions reposent sur un engagement non sollicité des

- contribuables, avec des remboursements sur plusieurs générations parfois ;
2. établir un fond de garantie en association avec les sociétés d'assurance-crédit. La fonction de veille et d'anticipation des crises mondiales devra intégrer les sociétés d'assurance-crédit, mieux outillées pour identifier les défaillances de l'économie réelle ; cela permettra d'améliorer la fiabilité des règles macro-prudentielles et micro-prudentielles et offrira plus de transparence dans l'information sur le crédit et protégera ainsi les crises de confiance du système financier et monétaire mondial ; trois grandes catégories devront structurer le système d'alerte et de veille ainsi que le fond de garantie et de régulation pour limiter les effets de la crise et des chocs économiques/financiers à moduler en fonction de la complexité du continent. Il s'agit de :
 - Pays à forte intensité de ressources :
 - ✓ Pays avec des ressources hydrocarbures (pétrole et gaz) ;
 - ✓ Pays avec des ressources minérales ;
 - Pays à faible intensité de ressources : système d'alerte et de veille et fond de solidarité avec prise de participation à négocier à partir de projets productifs et créateurs d'emplois :
 - ✓ Pays côtiers ;
 - ✓ Pays enclavés ;
 - Pays en crise : Fond de solidarité et proposition de solution politique.
 3. offrir toutes les statistiques sur l'Afrique en tant que continent en évitant d'exclure les pays d'Afrique du Nord intégrés dans la région Moyen-Orient dans tous les rapports des institutions de Bretton-Woods, de l'OMC et de l'ONU et s'assurer que les informations sur l'Afrique subsaharienne se déclinent aussi selon les cinq sous-régions africaines ;
 4. réviser la répartition des quotas entre les pays membres au FMI et réformer les institutions de Bretton Woods avec une demande officielle de décentraliser le FMI en Afrique, pour venir en appui à la création du FMA ;
 5. refondre et appliquer des règles prudentielles bancaires sans asymétrie avec une harmonisation des règles prudentielles d'organisation de la notation du *"risque pays et du risque des entreprises"*
 6. organiser la prévisibilité de l'investissement étranger direct et du secteur privé en mettant en place un fond d'appui à l'amélioration de l'environnement des affaires. Les approches nationales devront évoluer pour intégrer des approches d'intégration régionale et continentale ;
 7. transformer les dons budgétaires (au moins 50 %) vers des dons directement alloués à des entités associant plus directement les populations africaines pour améliorer la transparence et l'efficacité de la solidarité mondiale ;
 8. orienter certains fonds souverains indépendants vers le soutien aux capacités productives pour soutenir l'économie africaine avec un effet direct sur la croissance mondiale ;

9. lier la réforme de l'architecture financière et monétaire mondiale avec la réforme des Nations Unies notamment les institutions spécialisées en stoppant l'approche sectorielle datant de 1945 et préférer l'approche intégrée pour des "*résultats par objectifs*" basée sur une approche contractuelle.

Afin d'introduire plus d'interdépendance positive dans la proposition africaine, les propositions de soutien ou de relance qui sont fondées sur le crédit ou les dons gagneraient à prendre en compte cinq concepts clés pour éviter que l'architecture financière ne se fasse aux dépens des projets de l'économie réelle auxquels devraient être adossés la réforme de la régulation de l'architecture financière et monétaire et les produits financiers associés. Il s'agit principalement :

- de la refonte des règles d'endettement et de calcul des taux d'intérêts ;
- de la création de richesses au lieu de la réduction de la pauvreté dans les objectifs du millénaire du développement des Nations Unies ;
- de l'intégration du contenu technologique et de la justification des valeurs ajoutées dans les projets et programmes retenus ;
- des arrangements contractuels inscrits dans le pacte africain glissant de création de richesses et qui devront comporter le transfert direct aux populations bien avant la fin des projets ;
- de l'intégration des capacités africaines sous forme d'experts et sociétés de la Diaspora laquelle gagnerait à être inscrite dans le cadre des programmes de migrations négociées entre pays donateurs et pays receveurs afin d'assurer la sustainability du processus de création de richesses en Afrique et contribuer à la fin de l'aide au développement à terme ;
- de veiller à l'association du secteur privé, des régions, des universités, des centres de connaissances ainsi que des représentants des populations (et non des gouvernements) et de la Diaspora dans tous les projets de développement ;
- de créer un statut juridique spécial pour les entreprises issues de la Diaspora ainsi que les sociétés sous-régionales ou continentales afin de mieux canaliser les migrations et attirer des investisseurs alternatifs ;
- de promouvoir les relations humaines et de création de richesses entre les régions décentralisées, les Etats fédérés ou les Länder directement avec les régions à l'intérieur des frontières nationales.

Afin que l'Afrique puisse s'organiser à anticiper les crises financières, elle doit se doter d'un projet politique et contractualiser un pacte qui devra être rendu public, quand il n'est pas avalisé par les institutions de représentation des populations notamment les parlements. La volonté politique et la solidarité asymétrique pourraient rencontrer d'énormes difficultés puisque les pays qui disposent d'un solde extérieur courant positif y compris dons sont bien moins nombreux que ceux qui présentent un solde déficitaire (annexe 9).

Conclusion : Projet politique africain : vers des économies à revenus intermédiaires

Au cours des périodes de récession, les gouvernements ont tendance à accroître leur déficit, ce qui contribue aussi à fragiliser la capacité à faire face, de manière pérenne, à une crise économique. Seuls les pays disposant d'un surplus (réserves, solde du compte courant, accès direct et libre au marché monétaire et financier global, notation favorable) peuvent augmenter la demande intérieure/régionale par une politique de relance ou de soutien de leur économie. Pour de nombreux pays africains, les déficits sont importants, réduisant ainsi les marges de manœuvre des économies prises individuellement. La solution africaine passe nécessairement par une volonté et une solidarité pragmatique. La stratégie se résume à un Pacte de soutien au pouvoir d'achat et à la création de richesse en Afrique. Il s'agit de prendre conscience qu'il importe de soutenir l'économie de proximité, l'intégration économique et monétaire et réduire les contraintes aux échanges. Les alternatives stratégiques et collectives de l'Afrique doivent se décliner selon des axes interdépendants, toutes fondées sur la création de valeur ajoutée et des résultats concrets. Il ne s'agit donc pas de répondre uniquement à la crise financière mais d'organiser des stratégies et des approches pérennes qui ne mettent pas en cause la souveraineté collective et individuelle des économies africaines.

Aussi, l'absence de volonté et de solidarité pragmatique pourrait rapidement conduire les économies africaines fragiles à se muer en économies défailtantes en 2009 et 2010 avec une réelle irréversibilité de la dépendance économique. Pour ce faire, les dirigeants africains devront nécessairement et temporairement dépasser l'arrangement interne d'égalité dans les droits de vote malgré des contributions asymétriques. Les dirigeants africains doivent dissocier la contribution de leur Etat du poids décisionnel des Etats au niveau des institutions continentales et régionales. En acceptant ce principe, des pays avec des excédents de financement peuvent alors soutenir la solidarité financière sans demander en retour des contreparties exorbitantes sauf celles de contribuer à l'avancement de l'interdépendance africaine.

C'est donc dans ce contexte nouveau que la monnaie doit soutenir un projet politique africain de création de richesses et contribuer à soutenir la création d'une classe moyenne et des économies à revenus intermédiaires

Au plan du dogme néo-libéral, il est clair maintenant que le marché peut être défailtant et n'a pas de solutions correctives automatiques selon le principe de la "*main invisible*". L'Etat, qui a failli dans la régulation du marché financier, ne peut que réagir en faisant appel de manière non sollicitée aux contribuables. Aussi, il importe pour l'Afrique d'anticiper les turbulences, les chocs et les crises systémiques en créant au niveau du fond monétaire africain un système de couverture du risque des crises financières qui pourrait émarger sur les réserves des pays africains volontaires. Ceux-ci devront transférer une partie de leur surplus de réserves financières pour soutenir les économies fragiles et assurer ainsi une résilience aux turbulences et aux crises financières. Les économies fragiles auront tout intérêt à signer ce Pacte de soutien au pouvoir d'achat et à la création de richesse en Afrique.

Il s'agit de bien comprendre qu'il faut réguler, anticiper, offrir des relais financiers lors de crises financières et économiques sans porter atteinte à l'autonomie, la capacité et l'innovation des entreprises notamment les petites et moyennes entreprises et industries, véritables moteurs de

l'économie par la création d'emplois et de richesses. Ainsi, il est question de ne pas asphyxier l'accès au crédit pour tous les acteurs africains, qu'ils soient ou pas dans les secteurs informels ou formels. C'est donc sur la base du principe que les dysfonctionnements des marchés supposent et obligent à l'intervention de l'Etat que la refonte du système financier international ne peut faire l'économie d'une relance des investissements, de la consommation et des grands travaux qui vont creuser le déficit budgétaire de manière temporaire. Il s'agit bien là d'une revanche posthume de l'économiste britannique John Maynard Keynes qui avait proposé de telles approches en 1945 lors de la conférence de Bretton Woods I sans succès.

Ainsi, l'Afrique devrait considérer que toute relance conjoncturelle, notamment pour les économies présentant un déficit budgétaire important, pourrait se révéler contreproductive. Pourtant si cette relance africaine de la demande est fondée sur un accroissement des investissements publics et une redistribution des revenus au profit des populations disposant de faibles ressources, alors oui, l'Afrique aura choisi d'organiser sa résistance. Les Etats africains devront alors opter pour une politique monétaire où des liquidités devront être injectées dans l'économie avec en parallèle des baisses des taux d'intérêt. Toutes ces mesures ont donc pour objet d'assurer la résilience et la résistance des économies africaines prises collectivement. Ainsi, au lieu que la crise financière aggrave la situation africaine, les dirigeants africains devraient faire preuve d'audace et d'innovation pour transformer cette crise financière en opportunité pour modifier leur comportement et réorienter leurs arbitrages de gouvernance économique vers les entités créatrices de richesses partagées. L'entreprise et le secteur privé devront retrouver un droit de cité auprès des décideurs politiques africains.

Maintenant que la victoire posthume de J. M. Keynes a fait voler en éclats le principe de dérégulation et de correction automatiques des marchés, l'Afrique par la voix de la Commission de l'Union africaine avec l'appui des experts africains y compris ceux de la Diaspora et le soutien des institutions financières africaines devrait concentrer sa réponse commune aux dernières crises (alimentaires, énergétiques, de gouvernance) avec un accent particulier sur les effets de la crise financière sur le continent africain dans un seul document intitulé : le Pacte africain glissant de création de richesses. Ce pacte devra se subdiviser en des pactes interdépendants pour en assurer l'aspect contractuel, évitant ainsi les écueils des approches de type "plan". Il importe aussi de se dissocier des propositions tendant à demander à l'Afrique, notamment la partie pauvre, à proposer un plan de sauvetage du système financier. L'Afrique n'est ni coupable, ni responsable de cette crise et ne peut accepter de voir ces surplus financiers servir en priorité à éponger les conséquences collatérales de la crise financière créée dans les Etats riches qui ont choisi et imposé la dérégulation et la gestion hors-bilans d'épargne fictive comme une source de financement de l'économie réelle.

Le Pacte africain glissant de création de richesses devra comporter au moins les sept sous-pactes contractuels qui devront traiter et offrir des solutions interdépendantes. Il s'agit donc d'un :

1. sous-pacte africain de soutien au pouvoir d'achat et à la réduction de la dette intérieure ;
2. sous-pacte africain de prévention des crises et de création de la souveraineté monétaire africaine avec l'établissement accéléré des trois institutions africaines notamment le FMA, la BAI et la BCA avec en filigrane la convergence des monnaies africaines devant déboucher sur une monnaie commune d'abord au niveau sous-régional, puis une nouvelle intégration au niveau continental ;

3. sous-pacte africain de régulation des marchés en s'inspirant de la finance islamique ;
4. sous-pacte africain d'anticipation, de prévention et de couverture solidaire de risques systémiques ;
5. sous-pacte africain sur la refonte de l'architecture financière mondiale et les institutions associées ;
6. sous-pacte africain de réorientation des objectifs du Millénaire du Développement vers la création de richesses et de valeur ajoutée ;
7. sous-pacte africain d'organisation des transferts de la Diaspora africaine dans les capacités productives.

Si la volonté effective entre les dirigeants africains est revigorée, la mise en œuvre de cette stratégie alternative africaine devrait non seulement permettre de mitiger les effets collatéraux de la crise financière exogène sur les économies africaines mais devrait aussi permettre d'institutionnaliser les possibilités d'anticipation, de moralisation du système de régulation et d'intervention de l'Etat ainsi que favoriser l'émergence d'une solidarité monétaire et financière et d'une souveraineté africaines au service des populations africaines, les innocents et les pauvres en particulier.

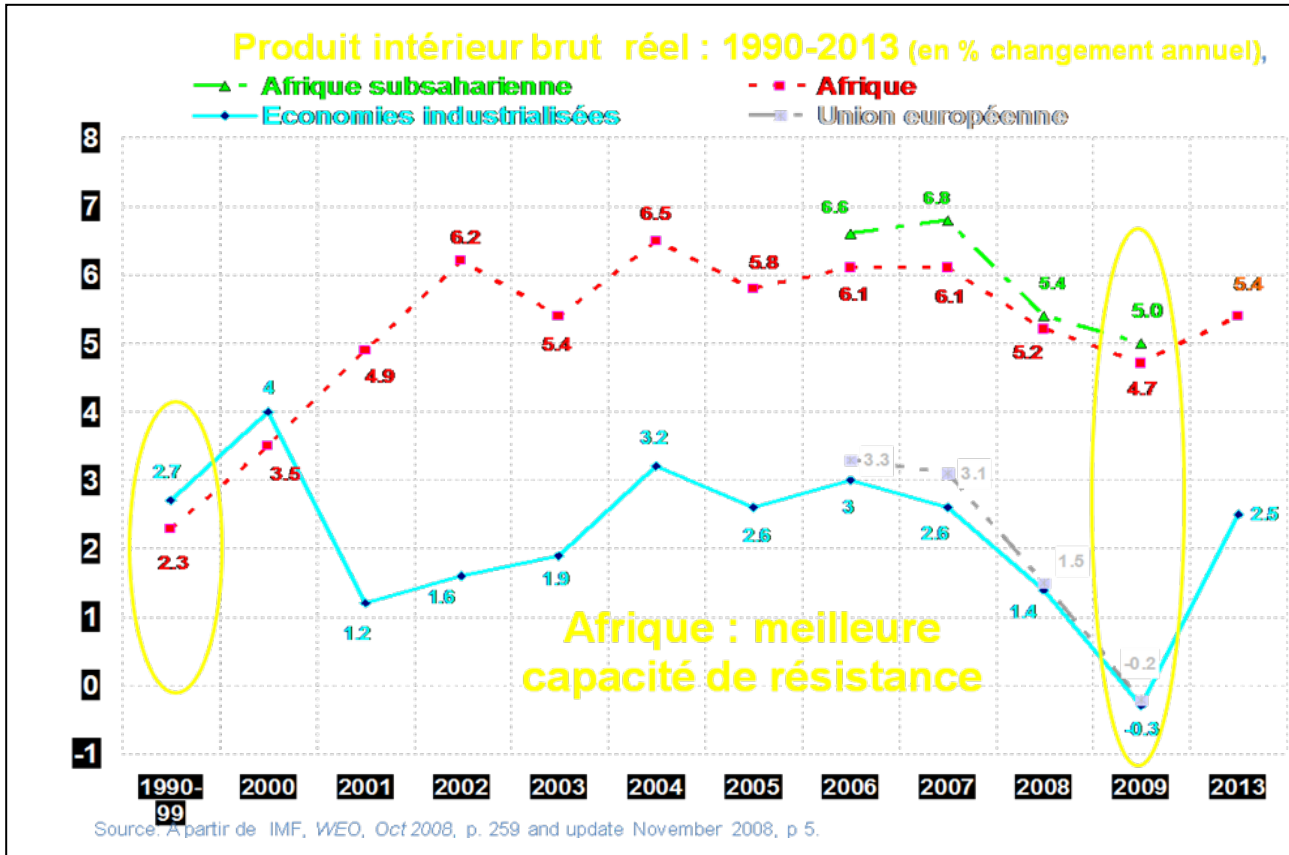
Ce serait faire preuve d'amnésie que de continuer à croire que les statistiques sur les inégalités croissantes et la difficulté à atteindre la réduction de la pauvreté à l'horizon 2015 pourraient s'améliorer face aux conséquences encore incalculables de la crise de la dérégulation sur l'économie réelle en Afrique. En fait, cette crise financière pose le problème de la volonté de "*moralisation*" des pratiques financières et économiques. L'élargissement du G20 aux représentants des diverses régions africaines ne pourra pas se faire sans un retour des codes éthiques dans la finance et dans l'économie. YEA.

Bibliographie sélective		
AMAÏZO, Yves Ekoué	1998	<i>De la dépendance à l'interdépendance. Mondialisation et marginalisation. Une chance pour l'Afrique ?</i> , collection « interdépendance africaine », éditions L'Harmattan, Paris, France
BALDINI, Alfredo & RIBEIRO, Marcos Poplawski,		"Fiscal and Monetary Anchors for Price Stability: Evidence from Sub-Saharan Africa", <i>IMF Working Paper</i> , WP/08/121, May 2008
CAREY, Kevin, GUPTA Sanjeev & JACOBY, Ulrich	2007	<i>Sub-Saharan Africa: Forging New Links with Asia</i> , World Bank, Washington, USA
ECONOMIC INTELLIGENCE UNIT	2008	<i>Country Reports and Country Profile 2008 for various African countries</i> , London UK
FAUJAS, Alain	2008	"Conjoncture : Le Fonds monétaire international estime que la demande mondiale s'effondre", in <i>Le Monde</i> , mercredi 24 décembre 2008, p. 14
FMI a	2008	<i>Perspectives économiques régionales: Afrique subsaharienne</i> , octobre 2008, Washington, USA
FMI b	2008	<i>Global Financial Stability Report, Containing Systemic Risks and Restoring Financial Soundness</i> , (Rapport sur la stabilité financière dans le monde), October 2008, Washington, USA < http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/gfsr/2008/02/sumf.pdf >
FMI c	2008	<i>Perspectives économiques régionales: Afrique subsaharienne</i> , 6 novembre 2008, mise à jour, Washington, USA
G20	2008	<i>G 20 : Déclaration du sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale</i> , Washington, samedi 15 novembre 2008, voir : < http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=view&lang=fr&cat_id=8&press_id=2035 >
KRAAY, Aart & RADDATZ, Claudio	2007	"Poverty Traps, Aid, and Growth" in <i>Journal of Development Economics</i> , Vol. 32, March, pp. 315 – 347.
MASSON Paul et PATTILLO Catherine	2004	<i>The Monetary Geography of Africa</i> , Brookings Institutions, Washington, USA
NDULU, Benno, CHAKRABORTI, L, RAMACHANDRAN Lijane V., & WOLGIN J.	2007	<i>Challenges of African Growth, Opportunities, Constraints, and Strategic Directions</i> , World Bank, Washington, USA
OCDE	2008	<i>Les Perspectives économiques de l'OCDE</i> numéro 84, novembre 2008
RODRICK, Dani	1999	"Where Did All the Growth Go? External Shocks, Social Conflict and Growth Collapses" in <i>Journal of Economic Growth</i> , Vol. 4, December, pp. 385-412.
SHLEIFER, Andrei	2000	<i>Inefficient Markets: An Introduction to Behavioral Finance</i> , Oxford University Press

SOROS, Georges	2008	<i>The New Paradigm for Financial Markets: The Credit Crisis of 2008 and What it Means</i> , Public Affairs
THALER, Richard H.	2005	<i>Advances in Behavioral Finance</i> , Vol. 2, Russell Sage Foundation/Princeton University Press
TOUSSAINT, Eric	2007	<i>Bank of the South : An Alternative of IMF-World Bank</i> , Publisher Vikas Adhyayan Kendra, Mumbai, India
WODON, Quentin T.	2008	<i>The Food Price Crisis in Africa: Impact on Poverty and Policy Responses</i> , unpublished, Washington, World Bank
WORLD BANK	2008	<i>World Development Indicators 2008</i> , Washington, USA

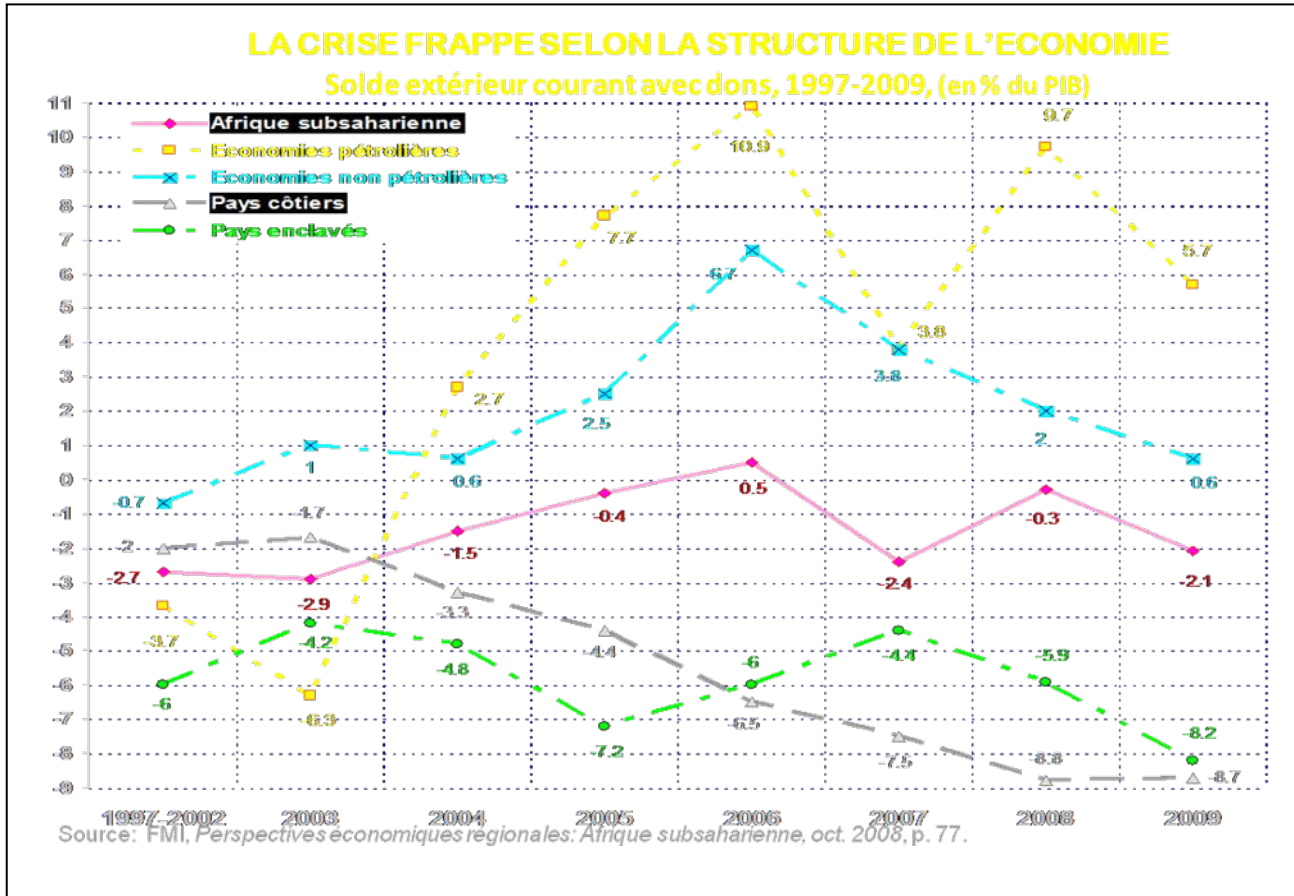
Liste des annexes		
Annexe 1	Produit intérieur brut réel : 1990-2013 (en % changement annuel) : Afrique subsaharienne, Afrique, Economies industrialisées et Union européenne	39
Annexe 2	La crise frappe selon la structure de l'économie : solde extérieur courant avec dons, 1997-2009, (en % de PIB) : Economies pétrolières, économies non pétrolières, pays côtiers, pays enclavés	40
Annexe 3	La crise frappe selon les régions africaines : solde extérieur courant avec dons, 1997-2009, (en % du PIB) : Afrique subsaharienne, UEMOA, CEMAC, SADC, COMESA	41
Annexe 4	Prix mondiaux des biens manufacturés, d'hydrocarbures et de matières premières hors hydrocarbures : 1990-2009 (en % de changement annuel)	42
Annexe 5	Prix mondiaux des biens manufacturés, d'hydrocarbures et de matières premières non transformées : 1990-2013 (en % de changement annuel)	43
Annexe 6	Commerce intra- et extra régional de marchandises, 2007 : renverser les priorités vers l'intra-régional, en % du total	44
Annexe 7	Afrique : exportation et importation, 1948 – 2007, en % de la part mondiale	45
Annexe 8	FMI : Répartition des quotas entre les pays membres (en % du total)	46
Annexe 9	Afrique subsaharienne : solde extérieur courant y compris dons, en % du PIB	47
Annexe 10	G 20 : Déclaration du sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale, Washington, samedi 15 novembre 2008, source : http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=view&lang=fr&cat_id=8&press_id=2035	48
Annexe 11	Aide publique au développement net 2006 et 2007 de l'OCDE et distribution par groupe, par régions, les dix plus grands bénéficiaires de l'aide bilatérale et distribution sectorielle de l'aide bilatérale	55

Annexe 1	Produit intérieur brut réel : 1990-2013 (en % changement annuel) - Afrique subsaharienne, Afrique, Economies industrialisées et Union européenne
----------	--

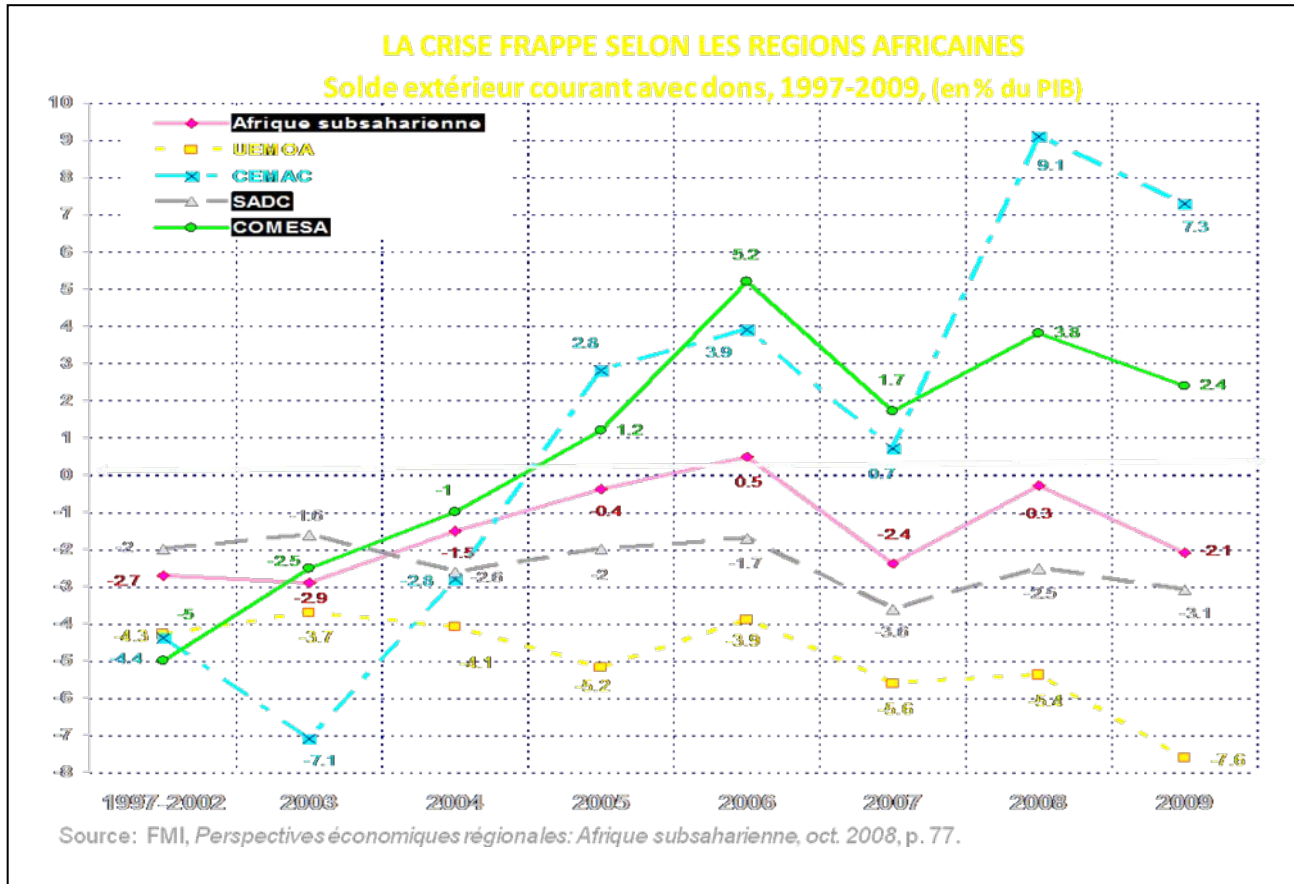


Annexe 2

La crise frappe selon la structure de l'économie : solde extérieur courant avec dons, 1997-2009 (en % de PIB)

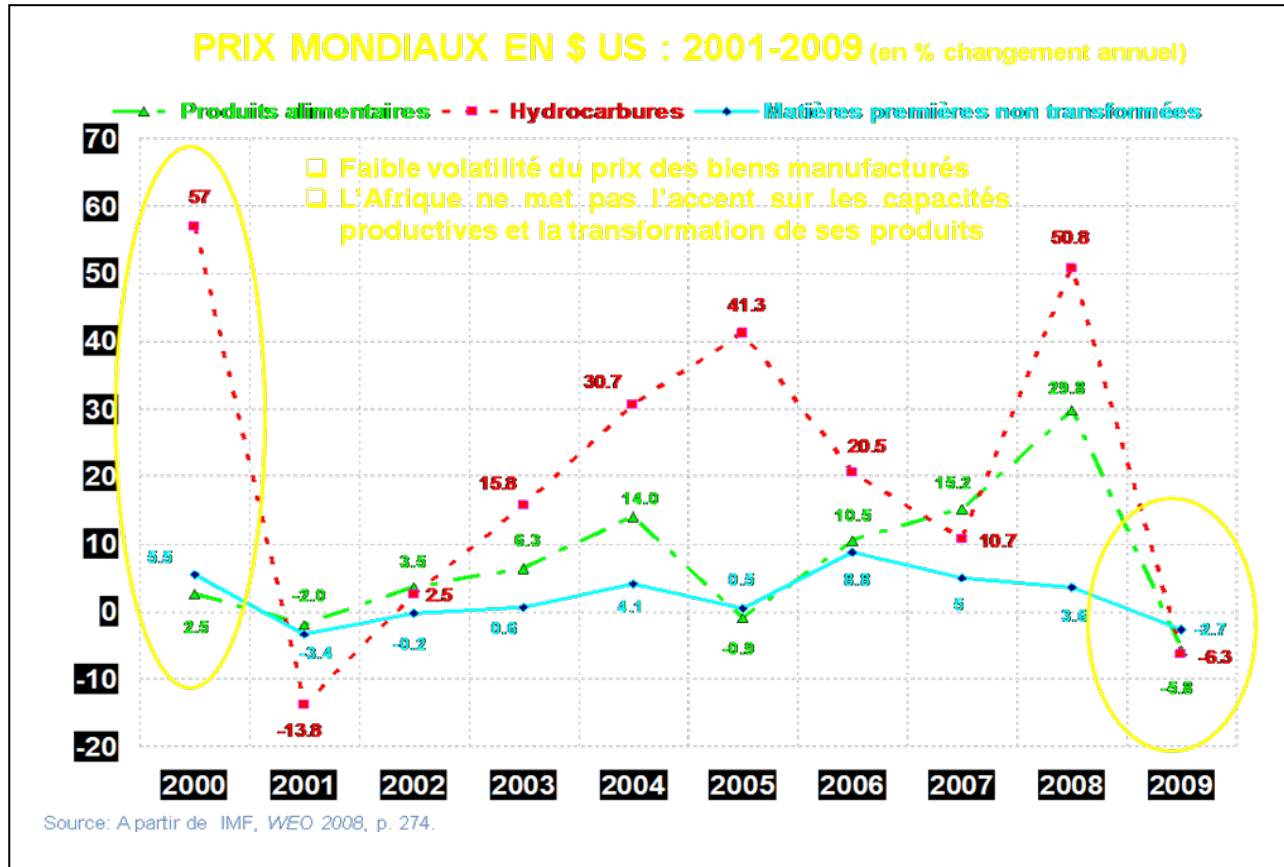


Annexe 3	La crise frappe selon les régions africaines : solde extérieur courant avec dons, 1997-2009, (en % du PIB) – Afrique subsaharienne, UEMOA, CEMAC, SADC, COMESA
----------	--



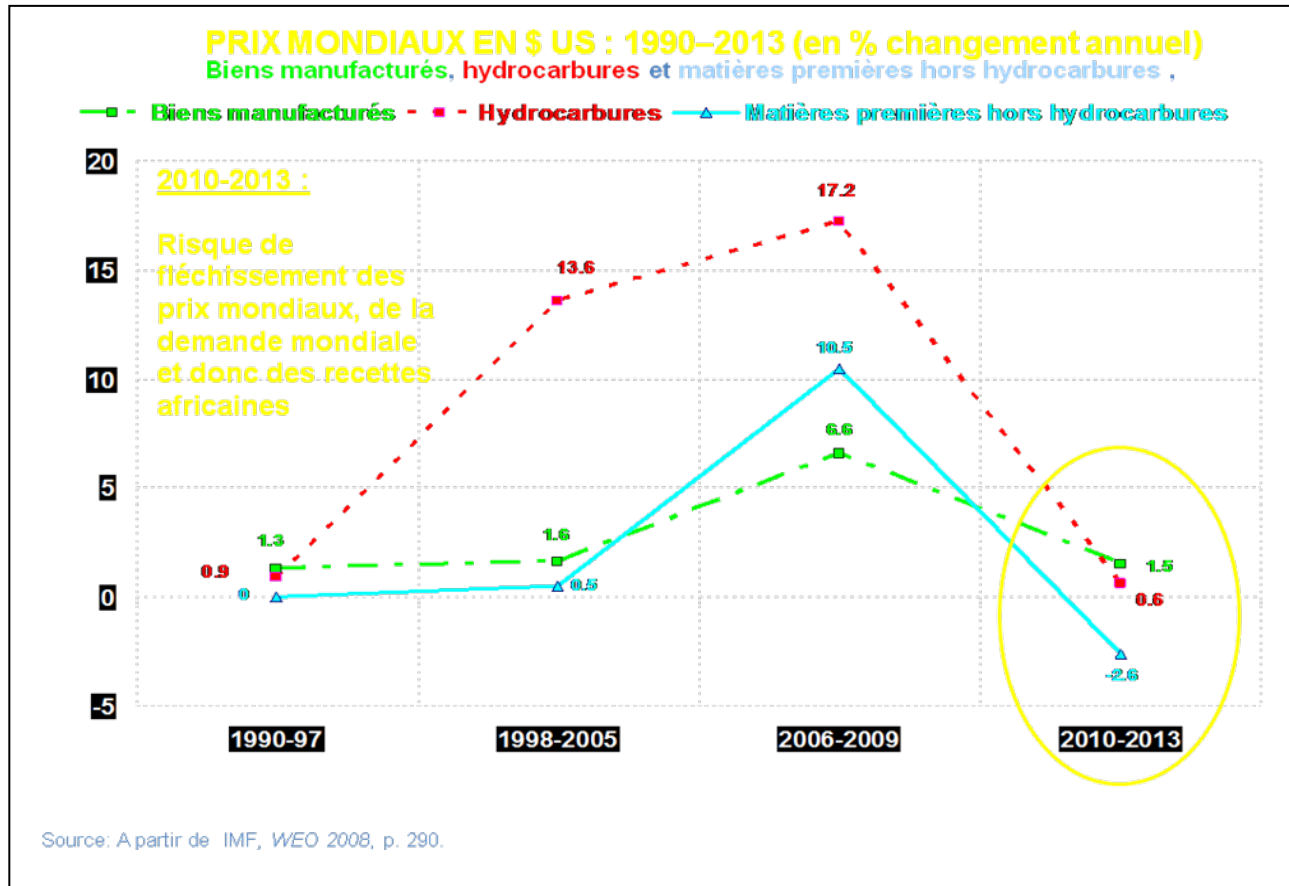
Annexe 4

Prix mondiaux des biens manufacturés, d'hydrocarbures et de matières premières hors hydrocarbures : 1990-2009 (en % de changement annuel)

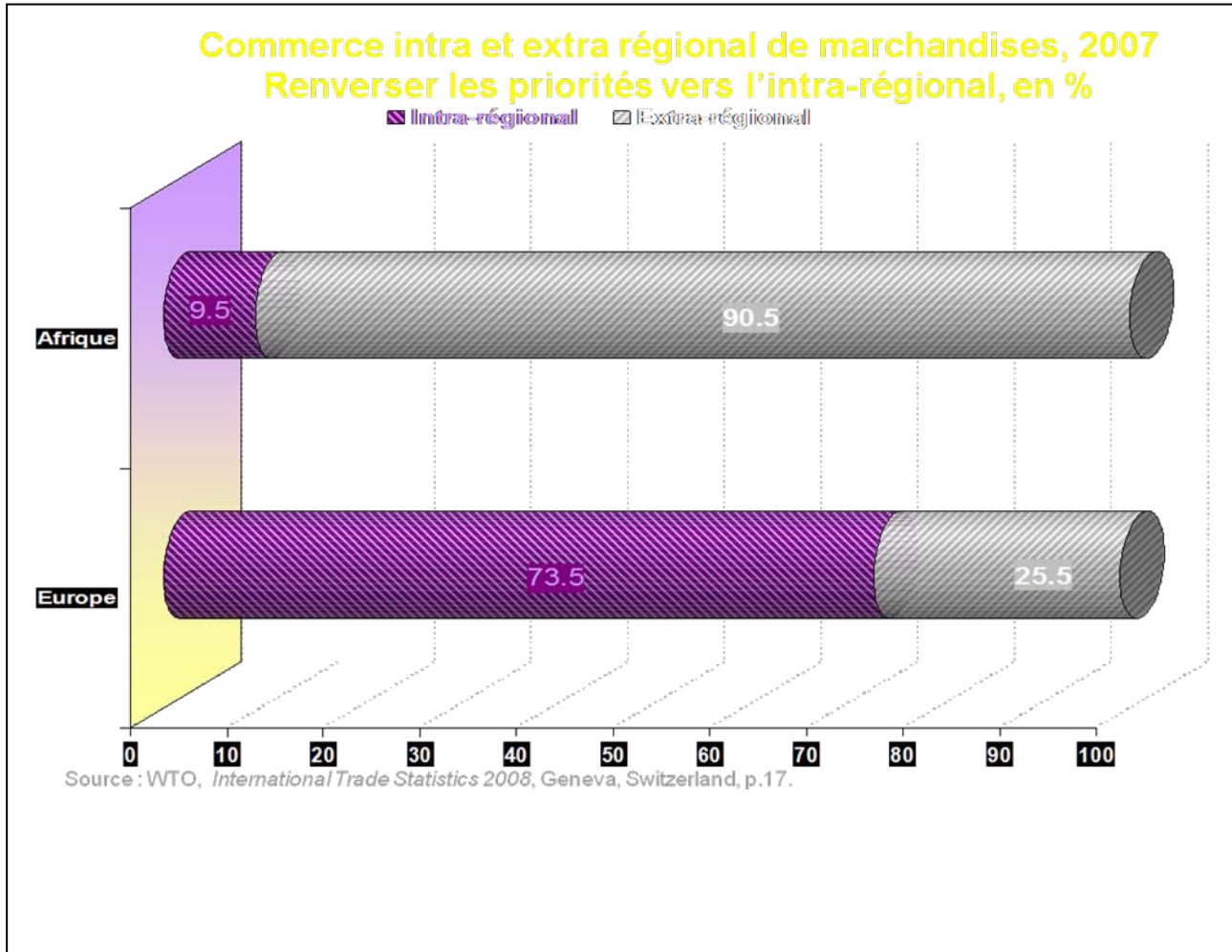


Annexe 5

Prix mondiaux des biens manufacturés, d'hydrocarbures et de matières premières non transformées : 1990-2013 (en % de changement annuel)

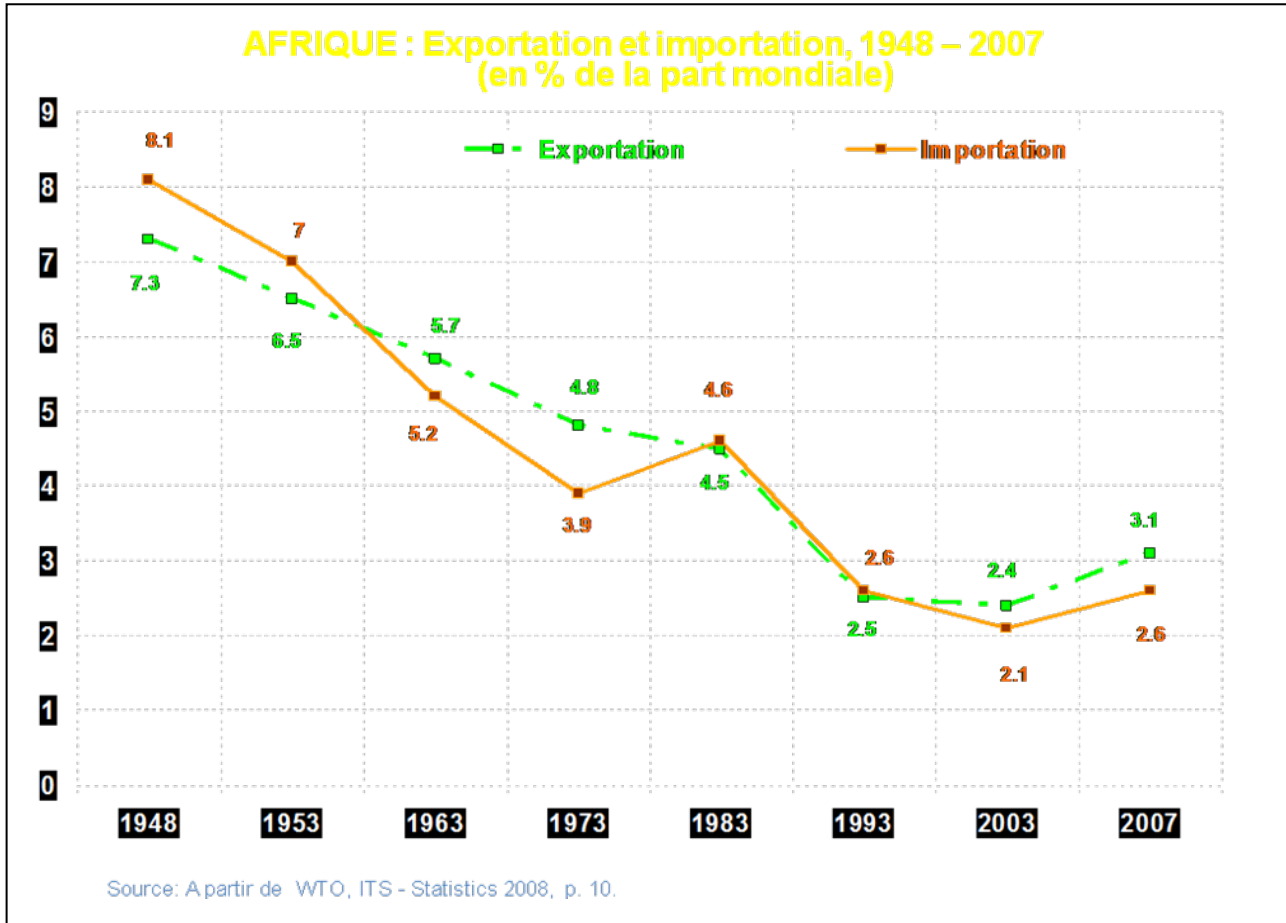


Annexe 6 Commerce intra- et extra régional de marchandises, 2007 : renverser les priorités vers l'intra-régional, en % du total



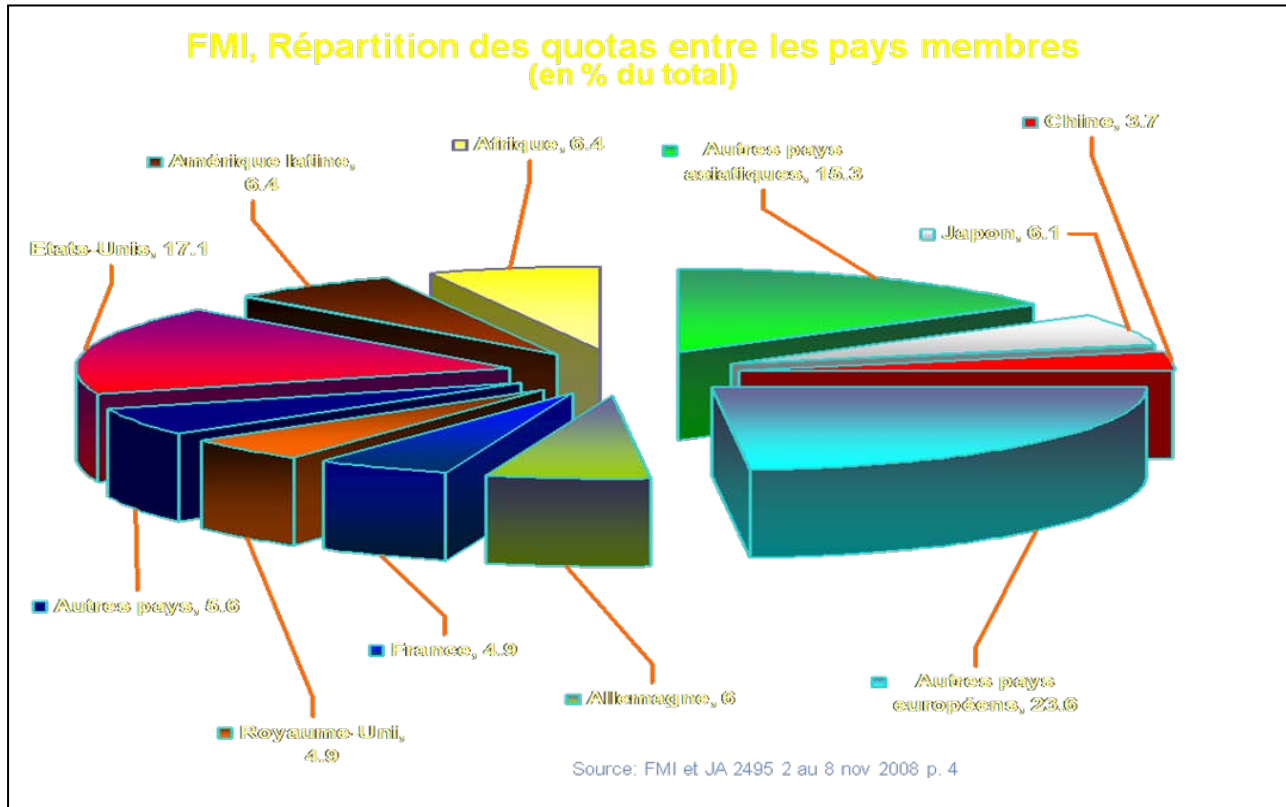
Annexe 7

Afrique : exportation et importation, 1948 – 2007, en % de la part mondiale



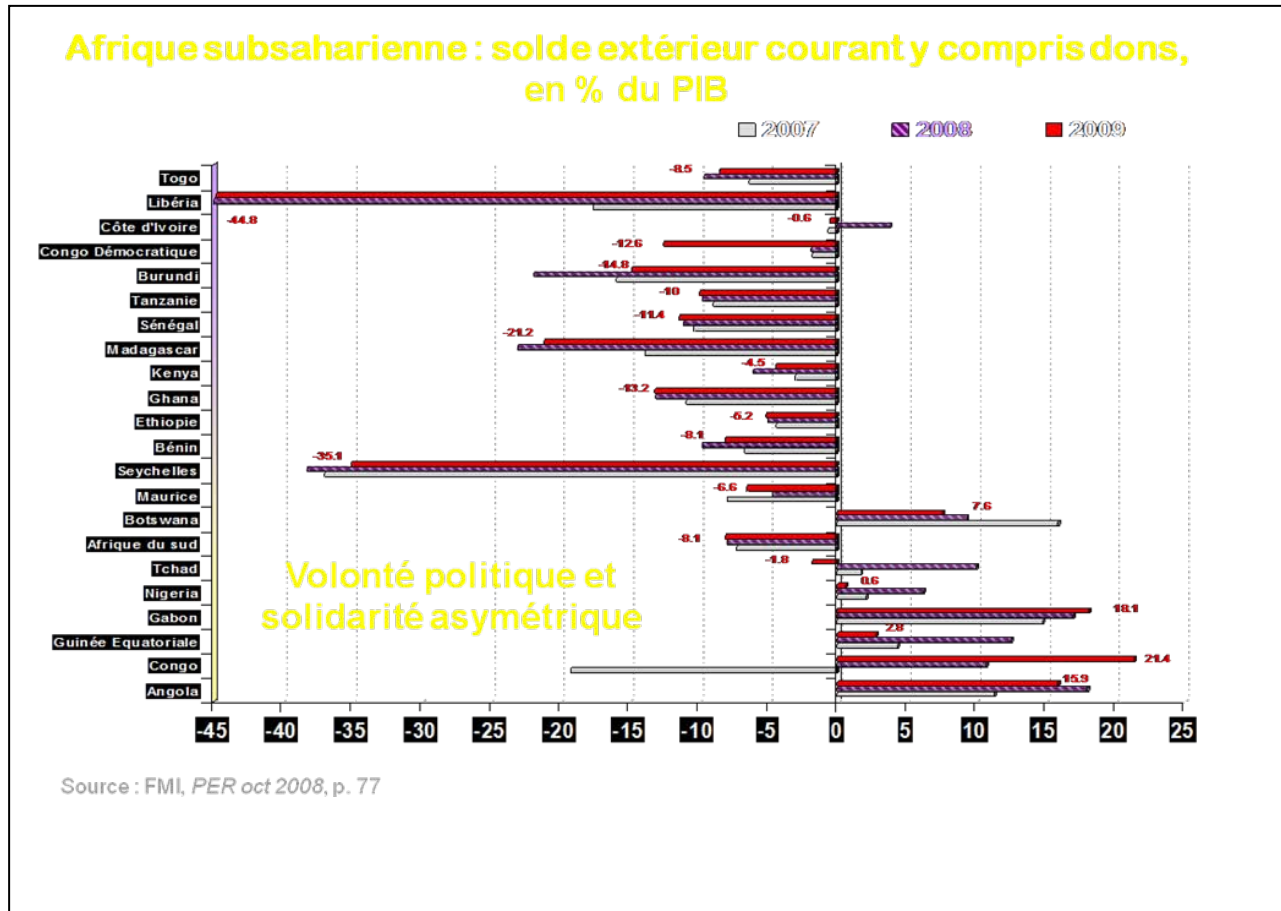
Annexe 8

FMI : Répartition des quotas entre les pays membres (en % du total)



Annexe 9

Afrique subsaharienne : solde extérieur courant y compris dons, en % du PIB



Annexe 10	G 20 : Déclaration du sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale, Washington, samedi 15 novembre 2008, source : < http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=view&lang=fr&cat_id=8&press_id=2035 >
-----------	--

Seule la version anglaise fait foi.

**DECLARATION DU SOMMET
SUR LES MARCHES FINANCIERS ET L'ECONOMIE MONDIALE
WASHINGTON – SAMEDI 15 NOVEMBRE 2008**

1. Nous, dirigeants du Groupe des Vingt, avons tenu une réunion initiale à Washington le 15 novembre 2008 concernant les graves difficultés que connaissent les marchés financiers et l'économie mondiale. Nous sommes déterminés à renforcer notre coopération et à travailler ensemble pour restaurer la croissance mondiale et réaliser les réformes nécessaires dans les systèmes financiers du monde.
2. Ces derniers mois, nos pays ont pris des mesures urgentes et exceptionnelles pour soutenir l'économie mondiale et stabiliser les marchés financiers. Il faut poursuivre ces efforts. Au même moment, nous devons jeter les bases des réformes qui contribueront à éviter qu'une crise mondiale de ce type ne se reproduise. Nous serons guidés dans nos travaux par la conviction commune que les principes du marché, des économies ouvertes et des marchés financiers correctement réglementés favorisent le dynamisme, l'innovation et l'esprit d'entreprise qui sont indispensables à la croissance économique, à l'emploi et à la réduction de la pauvreté.

Causes profondes de la crise actuelle

3. Durant la période de croissance mondiale soutenue, d'essor de flux de capitaux, et de stabilité prolongée qui a marqué les débuts de cette décennie, les acteurs des marchés ont cherché à obtenir des rendements plus élevés sans évaluer les risques de façon adéquate et sans faire preuve de la vigilance requise. Parallèlement, les donneurs d'ordre ont affaibli les normes de souscription, les établissements financiers n'ont souvent pas mis en oeuvre des pratiques saines en matière de gestion des risques, les produits financiers sont devenus de plus en plus complexes et opaques, rendant possible des effets de levier excessifs. Ces développements² ont créé des vulnérabilités dans le système. Les décideurs, les régulateurs et les superviseurs n'ont pas réussi à évaluer les risques qui s'accumulaient sur les marchés financiers et à y répondre de manière adéquate, à suivre le rythme des innovations financières et à prendre en compte les ramifications systémiques des mesures de régulation nationales.
4. Des facteurs sous-jacents majeurs qui ont influé sur la situation actuelle sont en outre des politiques macroéconomiques incohérentes et mal coordonnées, des réformes structurelles inadéquates qui ont conduit à des résultats macroéconomiques globaux insoutenables. Ces évolutions sur les marchés financiers et les insuffisances en matière de régulation ont mené à des excès et ont finalement provoqué de graves perturbations des marchés.

Mesures prises et mesures à prendre

5. Nous avons pris à ce jour un certain nombre de mesures énergiques et significatives destinées à stimuler nos économies, à débloquer les marchés de crédit, à fournir des liquidités, à renforcer le capital des institutions financières, à protéger l'épargne et les dépôts, à remédier aux insuffisances en matière de régulation et à permettre aux institutions financières internationales d'apporter un soutien crucial à l'économie mondiale.
6. Mais il nous faut faire davantage pour stabiliser les marchés financiers et soutenir la croissance économique. Le dynamisme économique marque nettement le pas dans les grandes économies, et les prévisions au niveau mondial sont moins favorables. De nombreuses économies émergentes, qui ont contribué à soutenir l'économie mondiale au cours de cette décennie, connaissent encore une croissance soutenue mais subissent de plus en plus les effets néfastes du ralentissement mondial.
7. Dans ce contexte de conditions économiques dégradées au niveau mondial, nous sommes tombés d'accord sur la nécessité d'une réponse politique plus large fondée sur une coopération macroéconomique plus étroite, pour restaurer la croissance, éviter les retombées négatives et soutenir les économies des marchés émergents et des pays en développement. À titre d'actions immédiates pour atteindre ces objectifs, ainsi que pour traiter les défis de long-terme, nous entendons :
 - Poursuivre nos efforts vigoureux et prendre toute action supplémentaire nécessaire pour stabiliser le système financier.
 - Reconnaître l'importance du soutien que la politique monétaire peut apporter, dans les conditions appropriées à chaque pays.
 - Utiliser des mesures budgétaires pour stimuler la demande interne avec des résultats rapides, en tant que de besoin, tout en maintenant un cadre de politique conduisant à la soutenabilité budgétaire.

- Aider les économies émergentes et en développement pour qu'elles puissent avoir accès au financement dans les conditions financières difficiles qu'elles connaissent actuellement, y compris à travers des facilités de liquidités et des programmes de soutien. Nous soulignons le rôle important du FMI dans la réponse à la crise, accueillons avec satisfaction sa nouvelle facilité de liquidité à court terme et appelons à la revue en cours de ces instruments et facilités pour assurer plus de flexibilité.
- Encourager la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement d'utiliser leurs pleines capacités en soutien de l'agenda de développement, et nous accueillons avec satisfaction la récente introduction de nouvelles facilités par la Banque mondiale dans les domaines du financement des infrastructures et du crédit-export.
- Faire en sorte que le FMI, la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement disposent de ressources suffisantes pour continuer à jouer leur rôle pour surmonter la crise.

Principes communs de réforme des marchés financiers

8. Outre les mesures énoncées ci-dessus, nous mettrons en oeuvre des réformes destinées à renforcer les marchés financiers et les régimes de régulation afin d'éviter de futures crises. La régulation relève avant tout de la responsabilité des régulateurs nationaux, qui constitue la première ligne de défense contre les instabilités des marchés. Toutefois, nos marchés financiers sont d'envergure mondiale. Il est donc indispensable d'intensifier la coopération internationale entre régulateurs, de renforcer les normes internationales, où cela est nécessaire, et de veiller à leur application uniforme afin d'assurer une protection contre les évolutions néfastes transfrontalières, régionales, et mondiales qui affectent la stabilité financière internationale. Les régulateurs doivent faire en sorte que leurs actions favorisent la discipline des marchés, soient exemptes d'effets potentiellement négatifs sur d'autres pays, y compris des arbitrages en matière de régulation, et soutiennent la concurrence, le dynamisme et l'innovation sur les marchés. Les institutions financières doivent également assumer leur part de responsabilité dans la crise et jouer leur rôle pour surmonter celle-ci, notamment en reconnaissant les pertes, en améliorant la transparence et en renforçant leur gouvernance et leur pratique en matière de gestion des risques.
9. Nous nous engageons à mettre en oeuvre des politiques conformes aux principes communs de réformes suivants :

- Renforcer la transparence et la responsabilité. Nous entendons accroître la transparence des marchés financiers, notamment en renforçant les exigences en matière de transparence sur les produits financiers complexes et en garantissant une information transparente, complète et précise de la part des entreprises sur leur situation financière. Il convient d'harmoniser les incitations afin d'éviter les prises de risques excessives.
- Favoriser une régulation saine. Nous nous engageons à renforcer nos régimes de régulation, notre contrôle prudentiel et notre gestion des risques ainsi qu'à garantir que tous les marchés, produits et acteurs financiers soient soumis à une régulation ou à une surveillance selon le cas. Nous exercerons une surveillance stricte sur les agences de notation, conformément au code de conduite international agréé et renforcé. Nous améliorerons également nos régimes de régulation tout au long du cycle économique, tout en garantissant que la régulation soit efficace, n'étouffe pas l'innovation et encourage le développement des échanges de produits et services financiers.
- Promouvoir l'intégrité des marchés financiers. Nous nous engageons à préserver l'intégrité des marchés financiers mondiaux en renforçant la protection des investisseurs et déposants, en contribuant à éviter les conflits d'intérêts, en prévenant les manipulations illégales du marché, les activités frauduleuses et les abus, en prenant des mesures de protection contre les risques financiers illicites issus de juridictions non coopératives et en promouvant l'échange d'informations, notamment en ce qui concerne les juridictions qui ne se conforment pas encore aux normes internationales en matière de secret bancaire et de transparence.
- Renforcer la coopération internationale. Nous demandons à nos régulateurs nationaux et régionaux d'élaborer des lois, règlements et autres mesures de façon plus cohérente. Les régulateurs doivent renforcer leur coordination et leur coopération dans tous les secteurs des marchés financiers, notamment les flux de capitaux transfrontaliers. Le renforcement de la coopération en matière de prévention, de gestion et de règlement des crises, doit être une priorité pour les régulateurs et les autres autorités compétentes.
- Reformer les institutions financières internationales. Nous sommes déterminés à faire progresser la réforme des institutions de Bretton Woods de manière à ce qu'elles reflètent mieux l'évolution des poids économiques respectifs dans l'économie mondiale afin d'accroître leur légitimité et leur efficacité. A cet égard, les économies émergentes et en développement, y compris les pays les plus pauvres, devraient pouvoir mieux faire entendre leur voix et y être mieux représentés. Le Forum de Stabilité Financière doit s'ouvrir de manière urgente à davantage d'économies émergentes, et d'autres grands organismes normatifs devraient revoir urgemment leur composition. Le FMI, en coopération avec le FSF élargi et d'autres organisations, doit mieux identifier les points de vulnérabilité, anticiper les tensions potentielles et agir rapidement afin de jouer un rôle clé dans le traitement des crises.

Instructions aux ministres et aux experts

10. Nous sommes déterminés à prendre des mesures rapides pour mettre en œuvre ces principes. Nous instruisons nos ministres des finances, dans le cadre du pilotage pour 2009 du G20 (Brésil, Royaume-Uni, Corée), pour lancer le processus et le calendrier à cette fin. Une première liste de mesures spécifiques est exposée dans le plan d'action en annexe, y compris des actions à haute priorité qui doivent être achevées avant le 31 mars 2009.

En consultation avec d'autres économies et organisations existantes et utilisant des recommandations d'experts indépendants éminents qu'ils pourraient désigner, nous demandons à nos ministres des finances de formuler des recommandations supplémentaires dans les domaines suivants :

- Atténuation de la procyclicité dans les politiques de régulation ;
 - Harmonisation des normes comptables, en particulier pour les titres complexes, en période de tensions ;
 - Renforcement des marchés des produits dérivés de crédit et réduction de leurs risques systémiques, y compris sur les marchés de gré à gré.
 - Révision des pratiques en matière de rémunération en ce qui concerne les incitations à la prise de risques et à l'innovation ; et
 - Révision du mandat, de la gouvernance et des besoins en ressources des institutions financières internationales, définition du champ d'action des institutions d'importance systémique et détermination de leur régulation et surveillance de façon appropriée.
11. Au vu du rôle du G20 dans la réforme des systèmes financiers, nous nous réunirons à nouveau d'ici le 30 avril 2009 afin de vérifier la mise en œuvre des principes et décisions sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord aujourd'hui.

Engagement en faveur d'une économie mondiale ouverte

12. Nous reconnaissons que ces réformes ne porteront leurs fruits que si elles s'appuient sur des économies fondées sur les principes du libre marché, notamment l'état de droit, le respect de la propriété privée, l'ouverture des échanges et des investissements, la concurrence entre les marchés et des systèmes financiers efficaces et régulés de manière adéquate. Ces principes, essentiels à la croissance économique et à la prospérité, ont sorti des millions de personnes de la pauvreté et permis une élévation importante du niveau de vie mondial. Reconnaisant la nécessité d'améliorer la régulation du secteur financier, nous devons éviter une régulation excessive qui entraverait la croissance et exacerberait la réduction des flux financiers, y compris vers les pays en développement.
13. Nous soulignons combien il est vital de rejeter le protectionnisme et ne pas nous replier sur nous-mêmes en ces temps d'incertitudes financières. À cet égard, dans les douze mois à venir, nous nous abstenons d'ériger de nouvelles barrières à l'investissement ou au commerce des biens et des services, d'imposer des nouvelles restrictions ou de mettre en œuvre des mesures de stimulation des exportations contraires aux règles de l'OMC. En outre, nous nous efforcerons de parvenir cette année à un accord sur des modalités conduisant à la conclusion l'agenda pour le développement de Doha de l'OMC avec un résultat ambitieux et équilibré. Nous demandons à nos ministres du Commerce d'atteindre cet objectif et restons prêt à les assister directement, si nécessaire. Nous convenons également que nos pays ont la plus large part dans le système d'échanges mondiaux et qu'en conséquence chacun doit apporter les contributions positives nécessaires pour atteindre ce résultat.
14. Nous sommes conscients de l'impact de la crise actuelle sur les pays en développement, et particulièrement sur les plus vulnérables d'entre eux. Nous réaffirmons l'importance des objectifs du millénaire pour le développement, les engagements en matière d'aide au développement que nous avons pris et nous demandons aux économies développées et émergentes de prendre des engagements à la hauteur de leur capacité et de leur rôle dans l'économie globale. À cet égard, nous réaffirmons les principes du développement agréés à la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement à Monterrey, Mexique, en 2002 qui soulignaient l'importance de l'appropriation par les pays bénéficiaires et la mobilisation des toutes les sources de financement pour le développement.
15. Nous restons engagés dans le traitement des autres défis majeurs comme la sécurité énergétique et le changement climatique, la sécurité alimentaire, l'état de droit, et la lutte contre le terrorisme, la pauvreté et les maladies.
16. À mesure que nous progressons, nous sommes confiants, grâce à la poursuite du partenariat, de la coopération et du multilatéralisme, de parvenir à surmonter ces difficultés et à restaurer la stabilité et la prospérité de l'économie mondiale.

Plan d'action pour la mise en œuvre des principes de réforme

Le présent plan d'action présente un plan de travail global pour appliquer les cinq principes de réforme dont nous sommes convenus. Nos ministres des finances feront en sorte que les actions définies dans le présent plan d'action soient mises en œuvre énergiquement et dans leur intégralité. Ils sont responsables du développement et de la mise en œuvre de ces recommandations, en s'appuyant sur les travaux en cours des organismes appropriés, dont le FMI, le Forum de Stabilité Financière (FSF) élargi et les organismes producteurs de normes.

Renforcer la transparence et la responsabilité

Actions immédiates d'ici au 31 mars 2009

- Les principaux organismes mondiaux de normes comptables doivent oeuvrer à l'amélioration des lignes directrices pour la valorisation des titres en tenant compte de l'évaluation des produits complexes illiquides, en particulier en période de tension sur les marchés financiers.
- Les producteurs de normes comptables doivent faire progresser significativement leurs travaux visant à remédier aux faiblesses en matière de normes comptables et de transparence sur les instruments hors bilan.
- Les régulateurs et les producteurs de normes comptables doivent renforcer les obligations de publication des entreprises concernant les instruments financiers complexes.
- Avec pour objectif de promouvoir la stabilité financière, la gouvernance de l'organisme international producteur de normes comptables doit être à nouveau renforcée, y compris en revoyant sa composition, en particulier pour assurer sa transparence, sa responsabilité et une relation adéquate entre cet organisme indépendant et les autorités compétentes.
- Les organismes du secteur privé qui ont déjà mis au point des bonnes pratiques en matière de structures de placement alternatives et/ou de fonds spéculatifs doivent formuler des propositions sur un ensemble de bonnes pratiques uniformisées. Il appartiendra aux ministres des finances d'évaluer la pertinence de ces propositions sur la base des analyses des régulateurs, du FSF élargi et des autres organismes compétents.

Actions à moyen terme

- Les principaux organismes mondiaux de normes comptables doivent s'employer activement à créer une norme unique mondiale de haute qualité.
- Les régulateurs, les superviseurs et les producteurs de normes comptables, en tant que de besoin, doivent continuer à travailler les uns avec les autres et avec le secteur privé pour faire en sorte que des normes comptables de haute qualité soient mises en oeuvre et respectées.
- Les sociétés financières doivent faire preuve d'une plus grande transparence sur les risques dans la communication de leurs états comptables et continuer à rendre publiques leurs pertes, conformément aux bonnes pratiques internationales et en tant que de besoin. Les régulateurs doivent faire en sorte que les états financiers d'une entreprise présentent un tableau complet, précis et rapide de ses activités (y compris les activités hors bilan) et fassent l'objet d'une publication cohérente et régulière.

Promouvoir une régulation saine

Régimes de régulation

Actions immédiates d'ici au 31 mars 2009

- Le FMI, le FSF élargi et les autres régulateurs et organismes doivent formuler des recommandations afin d'atténuer la procyclicité, en examinant notamment comment la valorisation et l'effet de levier, le capital bancaire, la rémunération des cadres et les pratiques en matière de constitution de provisions sont susceptibles d'exacerber les tendances cycliques.

Actions à moyen terme

- Dans la mesure où il ne l'a pas encore fait, chaque pays où région s'engage à examiner la structure et les principes de son système de régulation et à rendre public cet examen, afin de s'assurer de la compatibilité de ce système avec un système financier moderne et toujours plus mondialisé. A cette fin, tous les pays membres du G20 s'engagent à mettre en oeuvre un programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et à promouvoir l'évaluation transparente, dans les autres pays, des systèmes de régulation nationaux.
- Les organismes appropriés doivent examiner les différences en matière de régulation dans les secteurs bancaire, boursier et des assurances, et fournir un rapport sur la question, dans lequel seront formulées des recommandations sur les améliorations à apporter. Il convient également de procéder à l'examen du champ d'application de la régulation financière, en mettant l'accent notamment sur les institutions, les instruments et les marchés non régulés à l'heure actuelle et en s'assurant que toutes les institutions financières d'importance systémique sont régulées de manière appropriée.
- Les autorités nationales doivent examiner la législation en matière de faillite et les dispositifs de cessation d'activités à la lumière des expériences récentes, afin de s'assurer que ceux-ci permettent une cessation progressive et ordonnée des activités des grandes institutions financières complexes.
- Les définitions des fonds propres doivent être harmonisées afin d'aboutir à une mesure cohérente du capital réglementaire et de son adéquation.

Contrôle prudentiel

Actions immédiates d'ici au 31 mars 2009

- Les régulateurs doivent prendre des mesures pour s'assurer que les agences de notation répondent aux normes les plus exigeantes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et évitent les conflits d'intérêt, qu'elles fassent preuve d'une plus grande transparence à l'égard des investisseurs et des émetteurs et qu'elles traitent différemment les notations pour les produits complexes. Cela contribuera à faire en sorte que les agences de notation disposent des incitations et de la supervision appropriées pour leur permettre de jouer leur rôle important, consistant à fournir des informations claires et des évaluations aux marchés.
- L'OICV doit examiner l'adoption par les agences de notation des normes et des mécanismes de suivi de la conformité.
- Les autorités doivent contribuer à faire en sorte que les institutions financières continuent à disposer d'un capital adéquat, d'un montant suffisant pour entretenir la confiance. Les organismes normatifs doivent définir des exigences renforcées concernant les fonds propres pour les activités de crédit structuré et de titrisation des banques.
- Les superviseurs, en se fondant sur le lancement imminent des services de contrepartie centrale pour les contrats d'échange sur défaillance de crédit (CDS), doivent intensifier leurs efforts pour réduire les risques systémiques liés aux CDS et aux transactions de gré à gré sur produits dérivés, insister sur la nécessité pour les acteurs du marché d'assurer les transactions en bourse ou sur les plates-formes électroniques pour les CDS, renforcer la transparence des marchés de produits dérivés de gré à gré et s'assurer que les infrastructures pour ces produits peuvent traiter des volumes croissants.

Actions à moyen terme

- Les agences de notation qui fournissent des notations publiques doivent être enregistrées.
- Les régulateurs doivent développer des approches solides et cohérentes à l'échelle internationale pour la supervision de la liquidité et des opérations en monnaie banque centrale des banques transfrontalières.

Gestion du risque

Actions immédiates d'ici au 31 mars 2009

- Les régulateurs doivent formuler des recommandations plus exigeantes pour améliorer les pratiques des banques en matière de gestion du risque, conformément aux bonnes pratiques internationales et encourager les sociétés financières à revoir leurs contrôles internes et à mettre en oeuvre des mesures renforcées pour une saine gestion du risque.
- Les régulateurs doivent définir et mettre en oeuvre des procédures visant à s'assurer que les sociétés financières mettent en oeuvre des politiques d'amélioration de la gestion du risque de liquidité, notamment en créant des réserves de liquidités importantes.
- Les superviseurs doivent veiller à ce que les sociétés financières mettent au point des processus permettant une mesure rapide et exhaustive de la concentration des risques et des risques de contrepartie importants pour l'ensemble des produits et des pays.
- Les entreprises devraient réévaluer leurs modèles de gestion du risque pour se prémunir contre les périodes de tensions, et rendre compte de leurs efforts aux superviseurs.
- Le Comité de Bâle devrait étudier la nécessité de nouveaux modèles de simulation de crise pour les entreprises et participer à leur mise au point, en tant que de besoin.
- Les sociétés financières devraient avoir des incitations internes claires à promouvoir la stabilité et il convient d'agir par des efforts volontaires ou par la réglementation pour éviter les structures de rémunérations qui récompensent les rendements excessifs à court terme ou la prise de risque.
- Les banques doivent soumettre les produits structurés et la titrisation à une gestion des risques et des contrôles préalables effectifs.

Actions à moyen terme

- Les organismes normatifs internationaux qui travaillent avec un éventail large d'économies et d'organismes compétents, devraient s'assurer que les régulateurs sont conscients de l'évolution et des innovations qui caractérisent les marchés et les produits financiers et qu'ils sont capables de s'y adapter rapidement.
- Les autorités doivent suivre les changements significatifs du prix des actifs financiers et leurs conséquences aussi bien dans le domaine macroéconomiques que dans le domaine financier.

Promouvoir l'intégrité des marchés financiers

Actions immédiates d'ici au 31 mars 2009

- Nos autorités nationales et régionales doivent travailler ensemble pour améliorer la coopération en matière de régulation entre les différentes juridictions aux niveaux régional et international.
- Les autorités nationales et régionales doivent contribuer à favoriser le partage d'information concernant les menaces nationales et transnationales pour la stabilité des marchés et s'assurer que les dispositifs juridiques nationaux (ou régionaux, le cas échéant) sont de nature à permettre de faire face à ces menaces.
- Les autorités nationales et régionales doivent également examiner les règles de conduite commerciale destinées à protéger les marchés et les investisseurs, notamment contre la manipulation des marchés et la fraude, et renforcer la coopération transfrontière pour protéger le système financier international des agissements d'acteurs illicites. En cas d'agissement frauduleux, il doit y avoir des sanctions appropriées.

Actions à moyen terme

- Les autorités nationales et régionales doivent mettre en oeuvre des mesures nationales et internationales pour protéger le système financier mondial des juridictions non coopératives et non transparentes qui présentent un risque d'activité financière illégale.
- Le Groupe d'action financière internationale (GAFI) doit poursuivre son travail important de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et nous soutenons les efforts de l'initiative de restitution des actifs volés de la Banque mondiale et des Nations Unies (STAR).
- Les autorités fiscales, en s'appuyant sur les travaux des organismes appropriés tels que l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) doivent poursuivre leurs efforts de promotion des échanges d'information dans le domaine de la fiscalité. Le manque de transparence et l'absence de transmission d'informations fiscales doit être sérieusement traité.

Renforcer la coopération internationale.

Actions immédiates d'ici au 31 mars 2009

- Les superviseurs doivent collaborer pour créer des collèges de surveillance pour toutes les grandes sociétés financières transnationales afin de renforcer la surveillance des entreprises transnationales. Les grandes banques mondiales devront se réunir annuellement avec leur collège de surveillance afin de discuter de manière approfondie des activités et de l'évaluation des risques que courent ces entreprises.
- Les régulateurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer les dispositifs de gestion des crises transfrontières, y compris en matière de coopération et de communication entre elles et avec les autorités compétentes, et dresser des listes exhaustives de personnes à contacter et mener des exercices de simulation, en tant que de besoin.

Actions à moyen terme

- Les autorités publiques, en s'appuyant en particulier sur les travaux des régulateurs doivent recueillir des informations sur les domaines dans lesquels la convergence des pratiques de régulation telles que les normes comptables, l'audit et la garantie des dépôts progresse ou nécessite une accélération des progrès ou requiert encore des progrès.
- Les autorités doivent s'assurer que les mesures temporaires pour restaurer la stabilité financière et la confiance créent le moins de distorsions possibles et sont débouclées d'une manière rapide, bien séquencée et coordonnée.

Reformer les institutions financières internationales

Actions immédiates d'ici au 31 mars 2009

- Le FSF doit s'élargir à des économies émergentes.
- Le FMI, centré sur la surveillance et le FSF élargi, centré sur la production des normes, doivent renforcer leur collaboration, en intégrant davantage les mesures de régulation et de surveillance dans le cadre macro-prudentiel et en conduisant des exercices d'alerte précoce.
- Compte tenu de son universalité et de son coeur de métier macrofinancier, le FMI doit, en étroite concertation avec le FSF et d'autres, tirer les enseignements de la crise actuelle conformément à son mandat.
- Nous devons passer en revue l'adéquation des ressources du FMI, du groupe de la Banque mondiale et des autres banques multilatérales de développement et nous tenir prêt à les accroître là où ce sera nécessaire. Les institutions financières internationales doivent aussi continuer à passer en revue et à adapter leurs instruments de prêts pour répondre de manière appropriée aux besoins de leurs membres et revoir leur rôle de prêteurs à la lumière de la crise financière en cours.
- Nous devons étudier les moyens de rétablir l'accès au crédit des pays émergents et en développement et d'une reprise des flux de capitaux privés qui sont essentiels pour une croissance et un développement soutenable y compris pour la poursuite des investissements dans les infrastructures. • Dans les cas où des dysfonctionnements graves des marchés ont limité les

financements nécessaires pour mettre en oeuvre des politiques budgétaires contra-cycliques, les banques multilatérales de développement doivent s'assurer que des mécanismes sont en place pour soutenir si nécessaire les pays qui mènent des politiques saines et qui disposent d'un bon historique dans ce domaine.

Actions à moyen terme

- Nous avons souligné que les institutions de Bretton Woods doivent être profondément réformées de manière à ce qu'elles reflètent de façon plus appropriée l'évolution des poids économiques dans l'économie mondiale et qu'elles répondent mieux aux défis à venir. La représentation et la participation des économies émergentes et en développement dans ces institutions doivent être accrues.
- Le FMI devrait conduire des revues au titre de la surveillance de tous les pays d'une manière sérieuse et impartiale et accorder plus d'attention à leur secteur financier en intégrant mieux ces revues aux programmes d'évaluation du secteur financier conjoints du FMI et de la Banque mondiale. De cette manière, le rôle de conseil du FMI en matière de politique macro-financière serait renforcé.
- Les économies avancées, le FMI et les autres organisations internationales doivent fournir aux pays émergents et en développement des programmes de renforcement des capacités pour les aider à formuler et à mettre en oeuvre les principales réglementations nouvelles en cohérence avec les normes internationales.

Annexe 11	Aide publique au développement net 2006 et 2007 de l'OCDE et distribution par groupe, par régions, les dix plus grands bénéficiaires de l'aide bilatérale et distribution sectorielle de l'aide bilatérale
-----------	--

